

.....

RAPPORT D'ACTIVITÉ

.....

2022

.....



Cyclamed



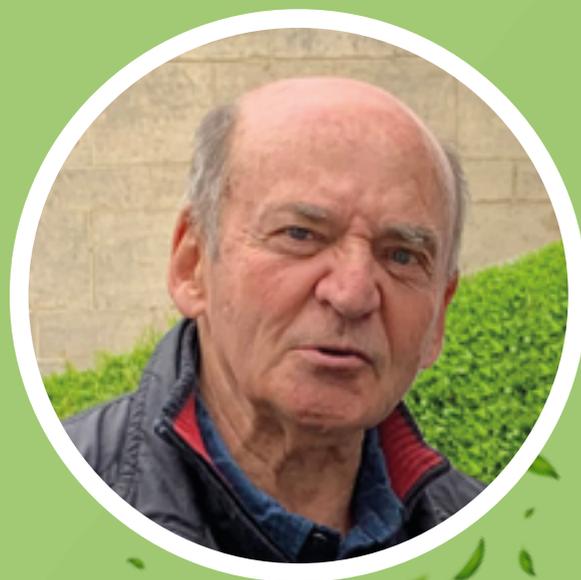
C'est une triste chose de songer que la nature parle et que le genre humain ne l'écoute pas.

Victor HUGO

Le mot

DU PRÉSIDENT

Thierry MOREAU DEFARGES



Une nouvelle année vient de s'écouler marquée par un certain retour à la normale grâce à une maîtrise de la crise de la Covid. Tous les acteurs de la santé ont pu reprendre leurs activités précédentes avec de nouvelles organisations et de nouvelles tâches pour anticiper de nouvelles situations de crise éventuellement à venir. Bravo à toutes et à tous pour les capacités d'adaptation que vous avez démontrées.

Merci à tous les industriels de plus en plus nombreux à apporter leur contribution à Cyclamed, vous mettez ainsi vraiment en évidence votre engagement dans la protection environnementale et sanitaire.

Pour Cyclamed, cette première année de notre nouvel agrément (2022-2027) a été marquée par la mise en place des évolutions liées à la Loi AGECE, évolutions enrichissantes pour notre organisation, mais qui ont nécessité un effort important de nos quatre permanents, que je tiens à féliciter pour leur engagement sans faille.

En ce qui concerne notre collecte de MNU, elle est restée constante et dans les prévisions que nous avons faites, traduisant la diminution continue des achats unitaires de médicaments amorcée en 2005 et les évolutions de comportement de tous les acteurs pour un bon usage du médicament.

Grâce à l'implication de tous, le médicament non utilisé apporte une contribution significative à l'économie de notre pays par le recyclage de plus en plus important des emballages et des notices et par la valorisation énergétique dans nos 60 Unités de Valorisation Énergétique (UVE) qui produisent de l'électricité et de la chaleur. Soyons en fiers.

Je voudrais attirer votre attention sur quelques chantiers qui seront détaillés dans le corps de notre rapport: la mise en place du Comité des Parties Prenantes (CPP), les réflexions méthodologiques approfondies sur nos études de caractérisation et de gisement, les appels d'offre auprès des transporteurs de déchets, des cartonnières et des agences digitales. Tous ces chantiers ont été finalisés avec succès ce qui va nous permettre de voir les 5 prochaines années avec sérénité.

Un point particulier doit retenir toute notre attention, les DROM-COM. Nos différentes instances, à juste titre, souhaitent que nos territoires ultra-marins atteignent des objectifs de prise en charge des déchets très similaires à ceux de la métropole. La visite que Cyclamed a faite à la Réunion et à Mayotte en fin d'année nous renforce dans le fait qu'un tel objectif n'est pas réaliste compte tenu des spécificités locales, sociales, économiques démographiques, etc. En ce qui concerne les MNU en particulier, les tonnages ne peuvent être que limités compte tenu d'une consommation de médicaments entre 2 et 4 fois plus faible qu'en métropole.

Dans le même temps, nous avons fait évoluer notre communication avec de nouveaux spots TV, une opération avec des chroniqueurs de la radio CHÉRIE FM et une intensification de nos opérations digitales.

Notre partenariat avec le Groupe VYV (qui inclut notamment Harmonie Mutuelle) a lui aussi été renouvelé pour 5 ans.

Je tiens également à vous remercier pour le renouvellement pour les 3 prochaines années de notre Conseil d'Administration qui a été validé par notre dernière Assemblée Générale.

2023 sera marquée par le 30^e anniversaire de la fondation de Cyclamed et sera très riche en innovation: mise en place de Trackdéchets, nouveau contrôle périodique, implantation de compacteurs chez nos amis grossistes-répartiteurs pour accentuer notre participation à la réduction des gaz à effet de serre et une volonté de toujours faire évoluer notre communication.

Toutes ces perspectives nous permettent de voir l'avenir avec optimisme, malgré le renchérissement de 2 de nos principaux postes budgétaires (réceptacles de collecte, transport) que nous surveillons avec la plus grande attention.

Sommaire

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE, MISSIONS & GOUVERNANCE

P.6 Textes réglementaires de la filière à REP pour les MNU

P.7 Missions & Gouvernance

R&D

P.10 R & D

FONCTIONNEMENT : TRI, COLLECTE ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES MNU

P.14 Fonctionnement opérationnel de la filière REP MNU

P.19 Sécurité et process qualité

MARCHÉ PHARMACEUTIQUE ET RÉSULTATS DE LA COLLECTE

P.26 Chiffres clés et études

COMMUNICATION

P.38 Communication

OUTRE-MER

P.54 Outre-Mer

RÉSULTATS FINANCIERS (HT)

P.62 Quelques commentaires

P.63 Comptes de résultats

Annexes

P.65 Entreprises du médicament adhérentes

P.68 Glossaire



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

MISSIONS & GOUVERNANCE



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Textes réglementaires de la filière à REP pour les MNU



En France, l'article L. 541-10 du code de l'environnement définit le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP).

Les filières à REP sont des dispositifs d'organisation de la prévention et de la gestion de déchets qui concernent certains types de produits. Les producteurs choisissent généralement de s'organiser collectivement pour assurer ces obligations dans le cadre d'éco-organismes à but non lucratif, agréés par les pouvoirs publics.

Obligation de la collecte des MNU par les pharmaciens d'officine

L'article 32 de la loi n°2007-248, parue au Journal Officiel du 27 février 2007, impose aux officines de pharmacie de collecter gratuitement les MNU, dans leurs conditionnements, périmés ou non, rapportés par les particuliers.



Obligation de prise en charge des MNU pour les laboratoires

Tout laboratoire pharmaceutique qui exploite des médicaments à usage humain auprès des ménages doit pourvoir ou contribuer à la prise en charge des MNU (décret n°2009-718 du 17 juin 2009, paru au Journal Officiel le 19 juin 2009).

Agrément de Cyclamed

Le Ministère de la Transition Écologique a renouvelé l'agrément de Cyclamed par l'arrêté du 22 décembre 2021, publié au JO du 31 décembre 2021. Cet agrément valable pour une durée de 6 ans, est effectif du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027.

Nomination du Censeur d'État

Conformément à l'article L.541-10 du Code de l'Environnement notre censeur d'État est nommé pour l'association à compter du 22 février 2021.

MISSIONS & GOUVERNANCE

Missions

La mission de Cyclamed, association de loi 1901 à but non lucratif, est de collecter et de valoriser les Médicaments Non Utilisés (MNU) à usage humain, périmés ou non, rapportés par les particuliers dans les pharmacies.

La sécurisation de l'élimination des MNU permet de préserver l'environnement et la santé publique.

Pour accomplir cette mission, Cyclamed regroupe l'ensemble de la chaîne pharmaceutique : entreprises du médicament, grossistes-répartiteurs et pharmaciens d'officine.

L'éco-organisme est placé sous la responsabilité du Conseil d'Administration (CA), de l'Assemblée Générale (AG) et de ses adhérents et sous la tutelle conjointe de 2 Ministères :

- Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires,
- Ministère de la Santé et de la Prévention.

Gouvernance

Le Conseil d'Administration (CA)

L'association est administrée par un CA de 19 membres, élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale (AG) et rééligibles, comprenant des représentants des Entreprises du médicament qui exploitent sur le territoire français des spécialités pharmaceutiques à destination des ménages et des personnalités qualifiées représentant les parties prenantes (LEEM, CNOP, CSRP, APR, FSPF, UNPF, USPO, Censeur d'État).

• **2 réunions du CA en visioconférence pour l'année 2022 : le 1^{er} juin et le 14 décembre 2022**

Composition du CA

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• ASTRAZENECA• Association de Pharmacie Rurale (APR)• BAXTER• BOEHRINGER INGELHEIM• Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens (CNOP)• Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique (CSRP)• Fédération des Syndicats de la Pharmacie Française (FSPF)• GLAXOSMITHKLINE (GSK)• Les Entreprises du Médicament (LEEM) (2 sièges dont une personne qualifiée)• NOVARTIS PHARMA | <ul style="list-style-type: none">• PIERRE FABRE Médicaments• PFIZER• SANOFI AVENTIS• Les Laboratoires SERVIER• TEVA SANTE• Union Nationale des Pharmacies de France (UNPF)• Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine (USPO)• Ursa |
|--|--|
- À noter que Le laboratoire Cisters a été radié du CA pour absence permanente depuis sa nomination il y a 6 ans.

L'assemblée Générale (AG)

Réunion le 1^{er} juin 2022 avec comme principales décisions : l'approbation du rapport moral et financier 2021, les enjeux, chantiers 2022, loi AGECE et budget 2023 avec les prévisions budgétaires 2023-2027.

Le Comité des Parties Prenantes (CPP)

Dans le cadre de la loi AGECE, et du décret n° 2020-1455 du 27/11/2020 portant réforme de la responsabilité élargie des producteurs, les éco-organismes doivent mettre en place un Comité des Parties Prenantes (Chapitre II - Article 2 - Section 8 - Sous-section 1 - Paragraphe 2) composé de 4 collèges :

- **COLLÈGE 1** - Représentants des producteurs des catégories de produits pour lequel l'éco-organisme est agréé.
- **COLLÈGE 2** - Représentants d'opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets issus des produits relevant de son agrément.
- **COLLÈGE 3** - Représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements compétents en matière de planification et gestion des déchets.
- **COLLÈGE 4** - Représentants des associations de protection de l'environnement agréées en application de l'art. L. 141 -1 du Code de l'Environnement et des associations de défense des consommateurs agréées en application de l'art. L. 811-1 du Code de la consommation.

2 réunions du CPP ont eu lieu :

Le 30 septembre 2022 : présentation du rôle du CPP et ses domaines « d'expertise », détermination de la Présidence, lecture et avis sur le règlement intérieur, lecture du cahier des charges d'agrément de Cyclamed pour introduire l'étude de gisement et recueil de l'avis, les temps forts de la communication.

Tous les avis ont été approuvés à l'unanimité.

Le 1^{er} décembre 2022 : déplacement de certains membres de Cyclamed dans les DROM-COM : études de caractérisation, différences entre Réunion et Mayotte, montant de la contribution financière, l'augmentation du nombre d'adhérents, les actions de communication 2023, programmation de l'auto-contrôle et recherche du cabinet Adhoc, point sur l'étude de gisement (témoignage avec les enquêteurs) et demande de dérogation.

Tous les avis ont été approuvés à l'unanimité.

LES PERMANENTS

Au nombre de 4 : le Directeur Général, la Responsable Communication, la Cheffe de Projets Environnement, Qualité et Logistique et la Responsable Administrative et Comptable / Déléguée à la Protection des Données (DPO).



Les permanents : Nathalie BONNET, Laurent WILMOUTH, Nadine CHAYA et Bénédicte NIERAT

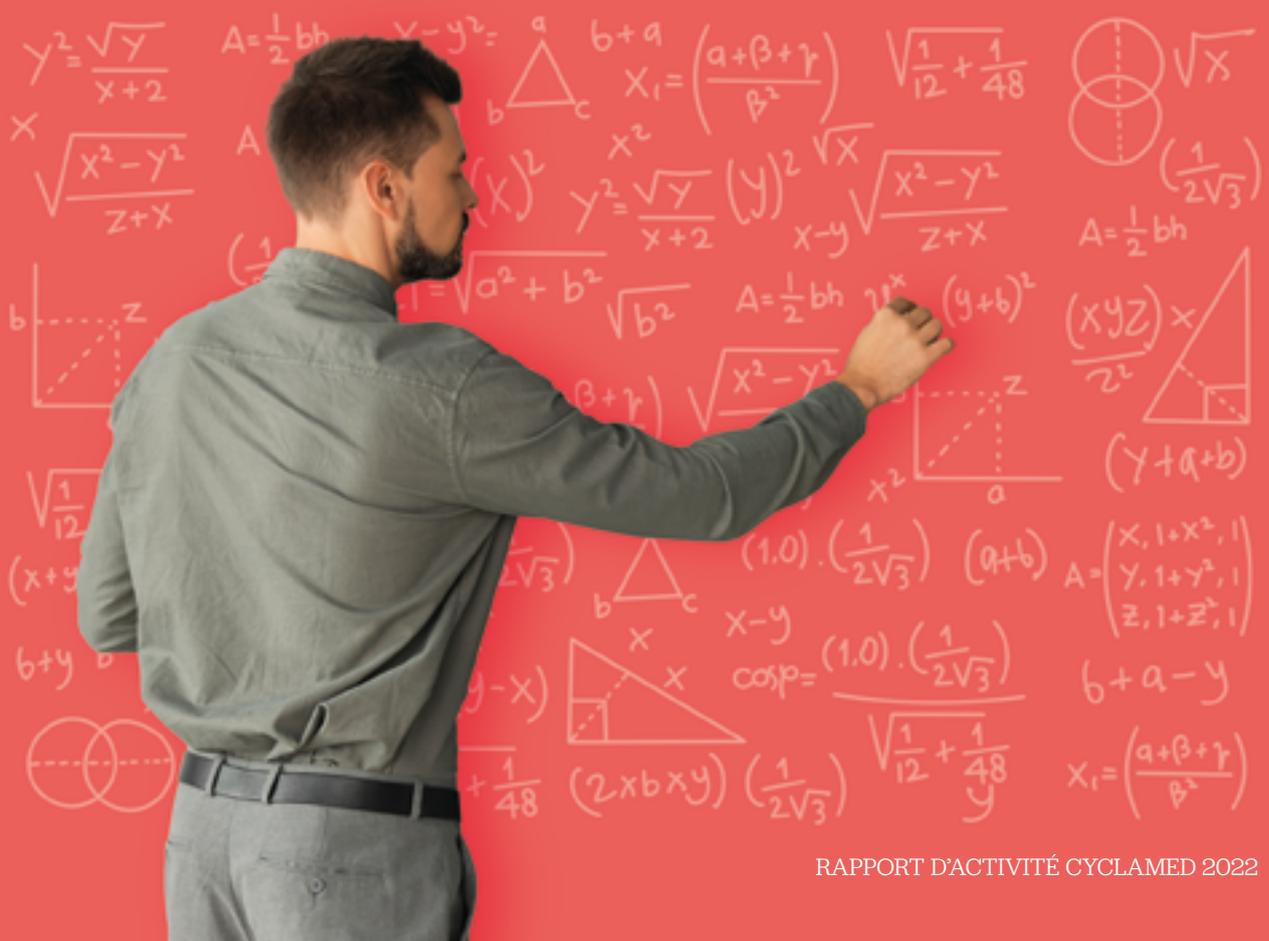
Le Coweek

Il se déroule soit en présentiel, soit en distanciel pour toute ou partie de l'équipe. Cette réunion est animée par le Directeur Général et y participent l'ensemble des permanents et le Président. Bien entendu, peuvent y être invités à la demande : le Secrétaire, le Trésorier et des intervenants extérieurs. Cette organisation permet d'assurer une rencontre hebdomadaire de l'équipe, resserrant les liens entre chacun par un climat convivial et de suivre les dossiers.

Ce Coweek s'est réuni 41 fois en 2022 et tous les dossiers importants ont pu être abordés. Ont ainsi pu être traités : les appels d'offre cartonniers, transporteurs, agence communication digitale ; le pilotage des DROM-COM ; la préparation des CA et de l'AG ; le suivi des contrats et des finances ; la mise en place de SYDEREP ; le plan de communication avec une réponse rapide aux opportunités qui nous étaient soumises ; les études de caractérisation, de gisement et d'image ; le chantier compacteurs...



R&D



Études

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, Cyclamed a souhaité dès 2021 s'assurer de la robustesse de ses études de « gisement des MNU » et de « caractérisation des réceptacles de collecte pleins de MNU » en réalisant une analyse critique de ces dernières en confiant à des experts un travail de réflexion sur ces recherches. Cette démarche a été reprise dans le cahier des charges de l'agrément 2022-2027, mettant ainsi en évidence les qualités anticipatrices de Cyclamed, toujours en recherche d'amélioration.

Le nouveau cahier des charges de l'association, paru le 29 octobre 2021, impose à Cyclamed de rechallenger la méthodologie de l'étude gisement et de l'étude de caractérisation dans les six mois à compter de la date de son agrément :

• *Article 2.1 : « Objectifs de collecte des médicaments non utilisés - (...) l'éco-organisme transmet sa proposition de méthodologie d'évaluation du gisement de référence, après consultation de son comité des parties prenantes, pour accord au ministre chargé de l'environnement au plus tard six mois à compter de la date d'agrément »*

• *Article 2.3.1 : « Étude relative à la composition des déchets collectés par l'éco-organisme - (...) l'éco-organisme élabore une proposition de méthodologie de caractérisation qu'il soumet à l'avis de l'Ademe dans un délai n'excédant pas six mois à compter de la date de son agrément »*

Cyclamed s'est ainsi rapproché de plusieurs prestataires experts en statistique. Les deux études ont été lancées fin 2021 et terminées en 2022 avec des chercheurs de l'université de Grenoble dans le cadre de la mission Maimosine, qui réalise des études pour le compte des entreprises demandeuses. Les résultats de ces études sont détaillés ci-après.

Étude REMEDE

UNE APPROCHE STATISTIQUE DE LA ROBUSTESSE DE LA MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE DE GISEMENT, MENÉE AVEC L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE.

L'étude gisement devenue REMEDE en 2022 est réalisée par CSA depuis 2010 pour répondre à 3 objectifs :

- Évaluation des attitudes des foyers français vis-à-vis des MNU à usage humain
- Évaluation de la part des MNU par foyer
- Évaluation du gisement annuel en masse de MNU sur l'ensemble de la population française

Mode opératoire

- **Avant 2020 :** étude réalisée tous les 2 ans en une seule phase, uniquement en métropole, selon une base d'environ 600 foyers et en présentiel
- **2020-2021 :** Étude annualisée avec intégration des territoires des territoires ultra-marins, le tout en distanciel.

Méthode d'évaluation du gisement annuel

- Évaluation de la moyenne globale de la masse des MNU sur l'ensemble des foyers
- Estimation de la moyenne globale de la fréquence de déstockage des MNU sur l'ensemble des foyers
- Estimation de la quantité de MNU / foyer à un instant T
- Calcul de la quantité de MNU annuelle : « gisement moyen par foyer » x « la fréquence de déstockage »
- Calcul du gisement annuel de la population française : « gisement annuel moyen / foyer » x « nombre de foyers »

En 2022, CYCLAMED a missionné l'organisme MAIMOSINE de l'université Grenoble-Alpes pour réaliser une étude statistique et critique de la méthodologie de l'étude de gisement de l'éco-organisme. Il en résulte les modalités suivantes :

Modalités de l'étude remede lancée fin 2022

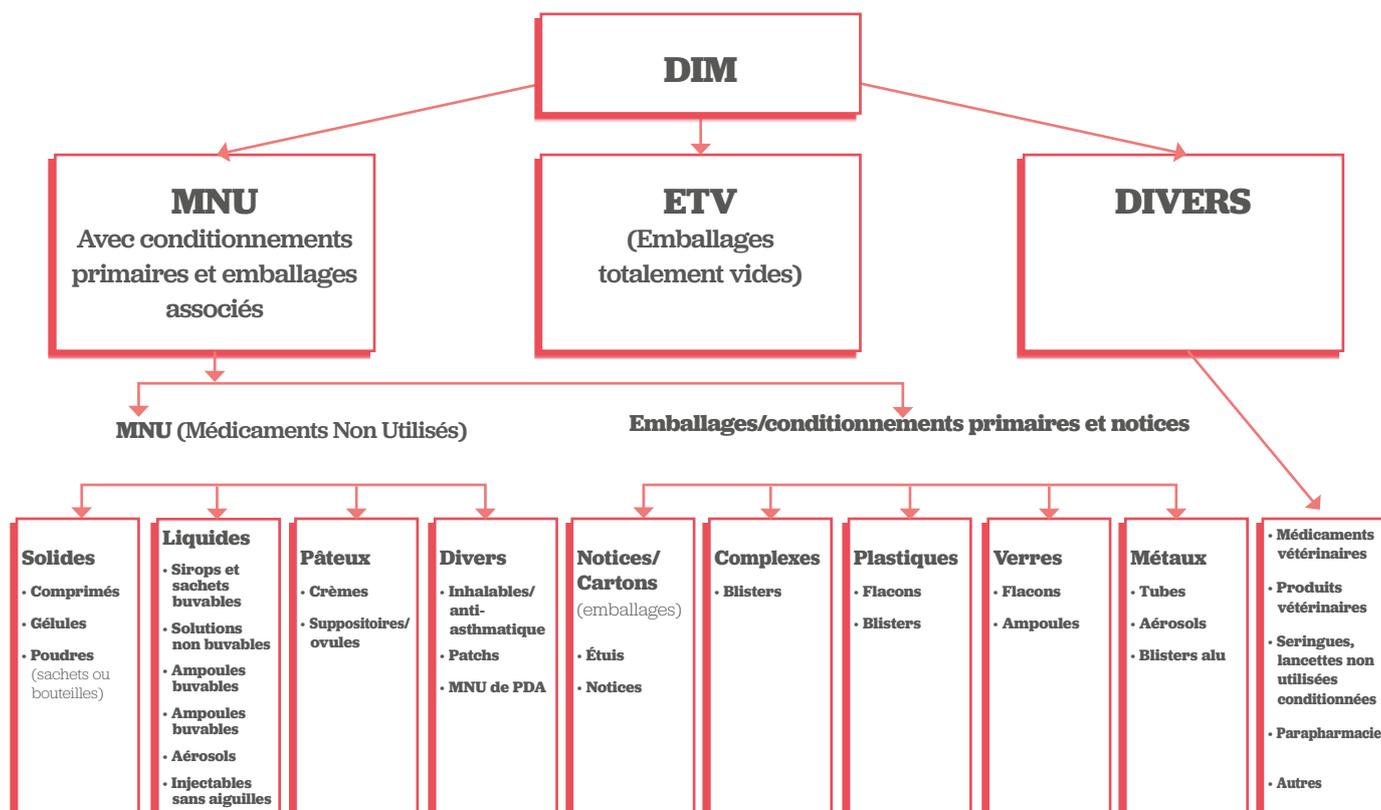
- **Clarification de la définition des MNU** pour une meilleure compréhension et **ajout de 2 questions** supplémentaires dans le questionnaire
- **Utilisation de la médiane de la fréquence de déstockage**
- **Revenir à une étude en une seule phase et en présentiel**

Étude de caractérisation

L'ÉTUDE STATISTIQUE SUR LA MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION A ÉTÉ MENÉE AVEC L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE ET L'ADEME

L'étude de caractérisation des réceptacles de collecte Cyclamed pleins est réalisée par le Bureau d'Études SODAE selon le modèle suivant :

- Choix de 5 sites de grossistes-répartiteurs (avant 2019, seuls 3 sites étaient caractérisés)
 - CERP RENNES = site témoin
 - 4 autres sites de répartition : choisis en fonction de la région géographique, de la représentativité des différentes maisons mères des grossistes-répartiteurs et de la faisabilité opérationnelle de l'étude
- Présence de 5 à 6 personnes (SODAE + CYCLAMED)
- Méthodologie de la caractérisation :
 - Prélèvement dans le conteneur-benne de 24 cartons de manière aléatoire selon un plan d'échantillonnage. Le tirage au sort se porte sur une moitié longitudinale jusqu'au fond du conteneur-benne et le nombre de cartons manipulés est en fonction du taux de remplissage du conteneur-benne
 - Les 24 cartons sont pesés et sous-échantillonnés au 8^e
 - Constitution de 3 cartons représentatifs
 - Analyse de l'échantillon :
 - Pesée des 3 cartons
 - Tri de l'échantillon en 3 « types », 6 « sous-types » et 22 catégories dont 13 formes galéniques de médicaments



En 2022, CYCLAMED a missionné l'organisme MAIMOSINE de l'université Grenoble-Alpes pour réaliser une étude statistique et critique de la méthodologie de l'étude de caractérisation de l'éco-organisme.

Cette étude critique met en évidence les éléments suivants :

- Pas de modification proposée de la méthodologie d'échantillonnage des cartons et de l'analyse de l'échantillon, celle utilisée étant adaptée et robuste
- Proposition d'amélioration du plan d'échantillonnage du choix des 5 sites : étude de différents plans d'échantillonnage :
 - › **Plan de sondage aléatoire simple :**
 - Aléatoire simple
 - Aléatoire simple avec Rennes en site témoin (similaire au plan utilisé actuellement)
 - › **Plan de sondage stratifié :**
 - Stratifié par fractiles
 - Stratifié optimisé
 - Stratifié optimisé avec Rennes en site témoin

Au final, il résulte que la meilleure méthode est le plan de sondage stratifié optimisé qui permet de diminuer le coefficient de variance par 3 (ou une « précision » des données recueillies 3 fois meilleure). Ce choix a été validé par l'ADEME qui a participé aux analyses méthodologiques avec MAIMOSINE.

Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI)

UNE ÉTUDE EXPÉRIMENTALE DE DÉTERMINATION DU PCI DES RÉCEPTACLES DE COLLECTE PLEIN DE MNU, MENÉE AVEC L'INERIS

Cyclamed est confronté régulièrement à des refus de prise en charge des réceptacles de collecte pleins de MNU par plusieurs Unités de Valorisation Énergétique (UVE). Plusieurs causes ont été avancées (liste non exhaustive) :

- Changement d'arrêté préfectoral : les MNU en provenance de certains sites de répartition sont refusés car ces derniers ne sont pas sur les départements déclarés acceptés par l'UVE concernée
- PCI des MNU non adapté aux UVE
- Arrêt technique des UVE : prise en charge uniquement des OMR¹ des collectivités pendant ces périodes et refus de prise en charge des MNU alors que ces derniers sont assimilés aux OMR¹ comme stipulé dans la circulaire n° 93-37 du 24/03/93 relative à l'élimination des médicaments non utilisés provenant des ménages
- Etc.

Cyclamed a donc décidé de constituer un dossier sur les MNU à destination des UVE afin de les resensibiliser sur l'assimilation de ces déchets MNU aux OMR¹ et sur leurs caractéristiques techniques d'incinération.

Cyclamed a procédé fin 2021, début 2022, à une recherche des laboratoires pouvant réaliser une mesure expérimentale du PCI des réceptacles de collecte Cyclamed à intégrer au dossier des UVE.

CYCLAMED a missionné l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques - INERIS afin de Connaître les informations suivantes liées à la combustion des réceptacles de collecte CYCLAMED pleins dans les mêmes conditions qu'en UVE :

- **Pouvoir Calorifique Inférieur moyen réel** des réceptacles pleins
- Présence de **métaux** et de **chlore** dans les cendres et fumées

¹OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

L'étude a consisté à réaliser 2 essais de brûlage d'une palette de 8 réceptacles (représentatifs de la collecte des MNU) dans une chambre de 1 000 m³ dans le but de :

- Mesurer le débit calorifique associé à la combustion des réceptacles par des méthodes de calorimétrie afin d'en déduire leur PCI moyen
- Analyser 13 métaux et le chlore total dans les cendres et les fumées
- Mesurer la quantité de SO₂, NO₂, HCL, HF CO et HCt dans les fumées

Système de traitement des fumées



Chambre 1 000 m³



Montage expérimental



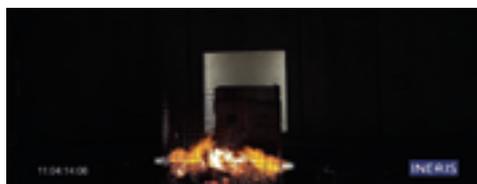
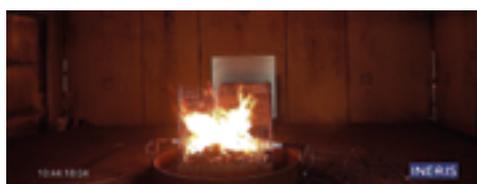
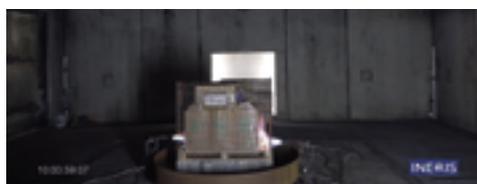
Métrologie mise en œuvre

L'inflammation est réalisée au moyen de deux brûleurs gaz développant chacun une puissance de 150 kW pendant 1h et visant à mi-hauteur de la palette les deux côtés opposés afin de maintenir pendant toute la durée du brûlage, un environnement caractéristique d'un foyer incinérateur.

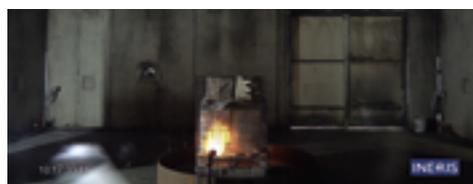


Visualisation du feu à plusieurs instants pour les deux essais

ESSAI 1



ESSAI 2



L'étude expérimentale a montré que :

- La **chaleur moyenne de combustion** de l'échantillon atteint **15MJ/Kg**
- Le **brûlage de cartons remplis de Médicaments** est susceptible de produire du :
 - › **HCl, des NOx**, dans des quantités supérieures à celles limites de quantification des moyens de mesure mais dans des quantités peu significatives par rapport à des produits spécifiques : PVC, le PU, des câbles électriques, etc.
- Les résultats des **prélèvements d'éléments particuliers dans les fumées et les résidus** ont montré :
 - › **Les proportions des principaux métaux mesurés sont faibles** : titanium - nickel - cuivre - magnésium
 - › **Dans les fumées, les facteurs d'émission maximaux des dioxines** (20,6pg ITEQ/g) et **des furannes** (60,5pg ITEQ/g) **sont inférieures à celles associées aux incendies de polymères** (contenant notamment du PVC) et **supérieures à celles associées aux incendies de bois**
 - › **Dans les résidus, le taux de production de dioxines est inférieur à 7,75ng/kg et celui des furannes est de 17,223ng/kg** d'échantillon brûlé
 - › **Aucune trace de dichlore** n'est détectée dans les fumées et résidus



FONCTIONNEMENT : TRI, COLLECTE & VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES MNU



TRIER, COLLECTER ET VALORISER ÉNERGÉTIQUEMENT

Fonctionnement opérationnel de la filière REP MNU



02

COLLECTER

Séparation des emballages de médicaments vides, des étuis et notices

Identification des médicaments*



Dépôt des médicaments en pharmacie



Collecte dans les réceptacles de collecte Cyclamed à la pharmacie



Récupération des réceptacles de collecte Cyclamed pleins et remise de cartons vides à la pharmacie

Dépôt des réceptacles de collecte dans les conteneurs chez les grossistes-répartiteurs



Déplacement vers les unités de valorisation énergétique

Élimination par incinération pour éclairer et chauffer des logements

03

VALORISER

*Grâce au moteur de recherche www.cyclamed.org

01

TRIER

TRIER LES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS

Les Médicaments Non Utilisés (MNU) regroupent les médicaments périmés et/ou les médicaments qui n'ont plus lieu d'être utilisés dans le foyer pour des raisons d'inefficacité, d'intolérance ou d'inadéquation aux patients (par exemple forme nourrissons qui n'est plus utilisable chez des enfants). Les particuliers rapportent ces MNU dans une officine de pharmacie si possible dès la fin d'un traitement, sans les emballages en carton et les notices en papier qui doivent être orientés dans le bac de tri sélectif du domicile pour un recyclage matière.

Les officines de pharmacie sont approvisionnées gratuitement et à la demande, en réceptacles de collecte en carton recyclé fournis par Cyclamed, par l'intermédiaire des grossistes-répartiteurs. Ces réceptacles de collecte sécurisés sont remplis par le pharmacien d'officine avec les MNU déposés par les patients.

- 20 721 pharmacies d'officine¹

02

COLLECTER

COLLECTER EN PHARMACIE

Les grossistes-répartiteurs distribuent gratuitement les réceptacles de collecte vides (fournis par Cyclamed) et récupèrent les réceptacles de collecte Cyclamed pleins auprès des pharmacies d'officine lors de leur tournée quotidienne de livraison.

Les réceptacles de collecte Cyclamed collectés remplis sont ensuite déposés dans les conteneurs-bennes sécurisés, situés sur le site de l'établissement pharmaceutique des grossistes-répartiteurs.

- Fin 2022, 191 sites de grossistes-répartiteurs font partie du dispositif Cyclamed dont 178 en Métropole et 13 en Outre-Mer.

03

VALORISER

VALORISER ÉNERGÉTIQUEMENT

Ces conteneurs-bennes sont acheminés par des transporteurs spécialisés vers les unités de valorisation énergétique (UVE) dans chaque région, pour une élimination dans le respect de l'environnement avec une valorisation énergétique

La traçabilité est assurée par un BSD (Bordereau de Suivi des Déchets) dématérialisé émis par le transporteur et signé par les différentes parties prenantes : grossiste-répartiteur, transporteur spécialisé et l'UVE.

- 60 UVE

L'énergie récupérée par l'incinération des MNU est valorisée, sous forme de chaleur et/ou sous forme d'électricité, afin de chauffer et/ou d'éclairer des logements et des établissements publics. Ces Unités de Valorisation Énergétique (UVE) couvrent le territoire national et sont sélectionnées pour leur proximité géographique des agences des grossistes-répartiteurs (moins de transport possible pour une empreinte carbone optimisée). Afin d'assurer en toute occasion la pérennité de la chaîne de traitement, des UVE en backup ont été ajoutées en 2022.

¹Données CNOP actualisées le 1^{er} avril 2022

UVE UTILISÉES EN 2022



Métropole

• Auvergne Rhône Alpes

- LUCANE BAYET UVEND
- TREDI SALAISE SANNE TDI
- RONAVAL BOURGOIN JALLIEU UVEND
- VERNEA CLERMONT FERRAND TDI
- SYTRAIVAL VILLEFRANCHE S/SAONE UVEND

• Bourgogne-Franche-Comté

- GRAND DIJON UVEND
- VALINEA MONTBELIARD UVEND
- JURALIA LONS LE SAUNIER UVEND
- SONIRVAL FOURCHAMBAULT UVEND
- VALEST SENS UVEND

• Bretagne

- IDEX ENVIRONNEMENT TADEN UVEND
- SOTRAVAL-SPL BREST UVEND
- SUEZ RVEN CARHAIX PLOUGUER UVEND
- GEVAL BRIEC UVEND
- GEVAL CONCARNEAU UVEND
- VALOREIZH RENNES UVEND

• Centre-Val de Loire

- CHARTRES VALO MAINVILLIERS UVEND
- VALCANTE BLOIS UVEND
- TRISALID SARAN UVEND

• Grand Est

- REMIVAL REIMS
- SHMVD CHAMONT UVEND
- VAL ERGIE LUDRES UVEND
- SUEZ RV Meuse TRONVILLE EN BARROIS
- UIS STRASBOURG
- NOVERGIE SAUSHEIM
- STE COLMARIENNE CHAUFFAGE URBAIN

• Hauts de France

- ESIANE VILLERS ST PAUL UVEND
- VALNOR LABEUVRIERE UVEND

• Île de France

- GENERIS VAUX LE PENIL UVEND
- SOMOVAL MONTHYON UVEND
- SUEZ RVEN CSS UVEND CRISTAL CARRIÈRES S/SEINE
- HELYSEO CS POISSY UVEND AZALYS
- VILLEJUST UVEND
- VALO MARNE CRETEIL UVEND
- GENERIS RUNGIS UVEND
- CGCEP ST OUEN L'AUMONE UVEND

• Normandie

- VALENSEINE ECOPOLE VESTA GRAND QUEVILLY
- SMEDAR LE GRAND QUEVILLY UVEND
- OREADE ST JEAN DE FOLLEVILLE

• Nouvelle Aquitaine

- SOVAL NORD LA ROCHELLE UVEND
- SOVAL NORD ECHILLAIS UVEND
- CNIM ST PANTALEON LARCHE UVEND
- VALBOM BEGLES UVEND
- VALBOM CENON UVEND
- CYCLERGIE PONTENX LES FORGES UVEND
- SOGAD LE PASSAGE UVEND
- IDEX ENVIRONNEMENT POITIERS UVEND
- STVL LIMOGES UVEND

• Occitanie

- EVOLIA NIMES UVEND
- SETMI TOULOUSE UVEND
- SA OCREAL LUNEL VIEL UVEND
- CYDEL CALCE UVEND

• Pays de la Loire

- AEC2034 COUERON UVEND
- SAVED LASSE UVEND
- SYNERVAL LE MANS UVEND

• Provence Alpes Côte d'Azur

- ARIANEO NICE UVEND
- EVERE FOS SUR MER UVEND
- SPUR ENVIRONNEMENT ROGNAC TRSFTD
- SUEZ RVEN VEDENE UVEND



Outre-Mer

• Martinique

- LA MARTINIQUAISE

Le refus par certaines UVE de prendre en charge les MNU (changement de l'arrêté préfectoral, etc.) a obligé Cyclamed et ses prestataires à faire appel à des UVE de Déchets Dangereux telle que Spur en région PACA et Tredi en Auvergne Rhône Alpes et dont les coûts associés sont considérablement plus élevés.

L'info-tri des MNU

Le Décret n° 2021-835 du 29 juin 2021 relatif à l'information des consommateurs sur la règle de tri des déchets issus des produits soumis au principe de responsabilité élargie du producteur, a posé le principe de mise œuvre des info-tri sur les produits soumis à REP (Responsabilité Élargie des Producteurs).

L'année 2022 a été celle de la transition pour les laboratoires adhérents, de préparer leurs futurs conditionnements à accueillir l'info-tri de Cyclamed (sur l'étui ou sur la notice).

À l'occasion de cette mise en œuvre, de nouveaux laboratoires ont adhéré à Cyclamed afin de pouvoir bénéficier de l'info-tri Cyclamed pour leurs futures productions à venir à partir de 2023.

Rappel d'un exemple d'info-tri commune présentée en CIFREP :



SÉCURITÉ ET PROCESS QUALITÉ

Des réceptacles de collecte sécurisés pour les officines et les grossistes-répartiteurs

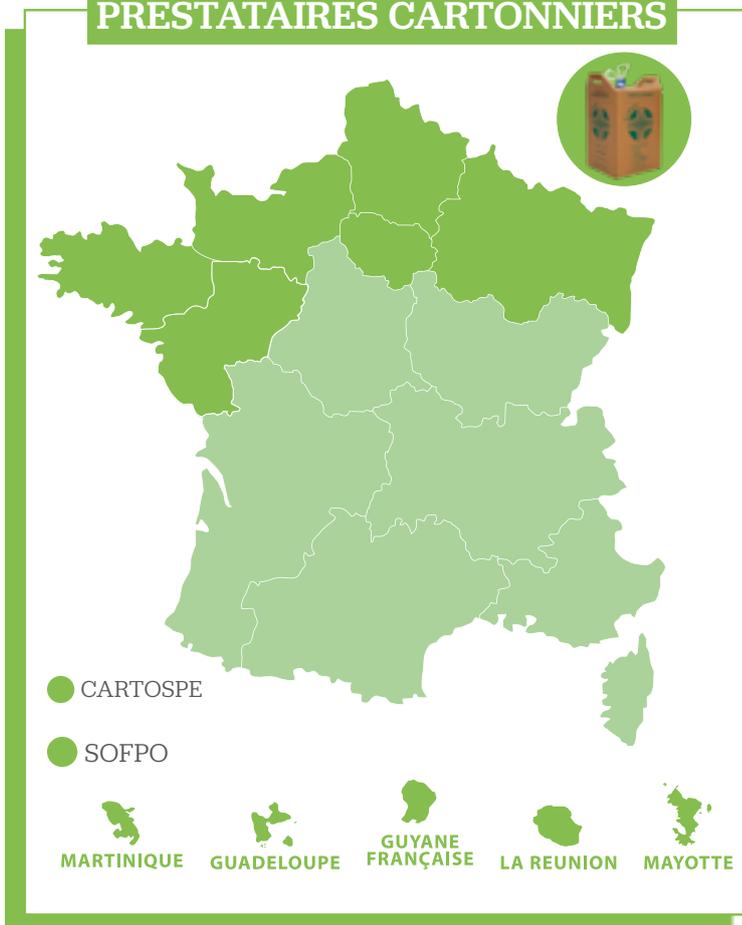
Deux cartonniers sélectionnés par appel d'offres en 2019 ont livré, chacun sur sa zone de chalandise les grossistes-répartiteurs pour approvisionner les pharmacies d'officine en réceptacles de collecte Cyclamed vides (cf. carte des cartonniers).

Les réceptacles de collecte Cyclamed bénéficient d'une sécurité renforcée et répondent à la norme NF X 30-507 relative aux emballages de déchets d'activité de soins à risque infectieux. Ils contiennent 83 % de fibres recyclées et disposent d'une sache en plastique à l'intérieur.

Ces réceptacles de collecte sont également un vecteur de traçabilité et de communication. Les inscriptions sur les réceptacles de collecte rappellent aux officinaux, les informations indispensables pour assurer la reprise par le grossiste-répartiteurs :

- **Obligation de traçabilité** : les officinaux doivent inscrire le nom de leur officine sur le réceptacle utilisé, rempli et fermé par leur soin
- **Typologie de déchets acceptés et non acceptés** (uniquement les MNU - pas de compléments alimentaires, dispositifs médicaux, DASRI, etc.)

PRESTATAIRES CARTONNIERS



Points clés à respecter pour la reprise des cartons par le grossiste - répartiteur

Fermez le sac plastique et le carton (noeud du sac bien visible)

N'utilisez pas un carton percé, mouillé et/ou endommagé



Ne surchargez pas le carton (poids < 15 kg)



Inscrivez le nom de votre officine

Mettez uniquement les médicaments non utilisés retournés par les particuliers dans les cartons Cyclamed

Les palettes de réceptacles de collecte livrées aux grossistes-répartiteurs par nos prestataires répondent aux recommandations de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) et ne dépassent pas la hauteur maximale de 1m80.

Un suivi régulier des partenaires

Cyclamed réalise un suivi régulier de ses prestataires en Métropole et en Outre-Mer :

- Échanges permanents avec les grossistes-répartiteurs et organisation de visites qualité sur certains sites
- Réunions hebdomadaires à mensuelles selon les besoins avec les prestataires de collecte, les cartonniers, etc.

Ces suivis réguliers ont permis à Cyclamed de maintenir de très bonnes relations avec ses prestataires, de coconstruire avec eux les différents projets de l'association et surtout d'anticiper les problématiques qui peuvent survenir afin de trouver rapidement des solutions adaptées.

Appel d'offres

« Fabrication et Livraison des réceptacles de collecte Cyclamed »

Dans le cadre de son renouvellement d'agrément pour la période 2022-2027, Cyclamed a lancé en juillet 2022 un appel d'offres « Fabrication et Livraison des réceptacles de collecte » et dont la sélection des candidats est réalisée autour de 4 critères :

- La qualité du service proposé incluant les aspects environnementaux
- Le critère de proximité
- Le prix
- Le critère sociétal

4 entreprises ont candidaté, et après une analyse approfondie des candidatures, Cyclamed a retenu 3 prestataires, dont un nouveau, qui répondent à ses exigences et leur a attribué les régions suivantes :

Le savez-vous ?

Le nouveau prestataire 3 est une entreprise adaptée répondant à l'engagement sociétal volontaire de Cyclamed.

La post crise Covid a eu des conséquences notables sur le dispositif Cyclamed en termes d'augmentation des coûts liés à la hausse du prix de l'énergie, du prix des papiers/cartons/plastiques et des transports/livraisons.

Le coût du réceptacle de collecte Cyclamed a augmenté de 50 % entre avril 2021 et décembre 2022.

Cyclamed a su accompagner ses prestataires dans cette période très difficile et a entamé des négociations afin de permettre d'absorber conjointement ces hausses et de maintenir ainsi le dispositif opérationnel.

Une tension notable est également à notifier au niveau de la disponibilité des palettes et des conteneurs-bennes (qu'ils soient maritime ou non).



PRESTATAIRES	RÉGIONS
Prestataire 1	Bretagne
	Grand Est
	Île de France
	Normandie
	Pays de la Loire
	DROM-COM
Prestataire 2	Auvergne Rhône Alpes
	Nouvelle Aquitaine
	Occitanie
	PACA
	Corse
Prestataire 3	Bourgogne Franche Comté
	Centre Val de Loire

Du matériel sécurisé de stockage des réceptacles pleins de MNU

Tous les sites de grossistes-répartiteurs sont dotés d'un conteneur-benne de 30 m³ fermé, étanche et sécurisé afin de stocker les réceptacles de collecte pleins de MNU et fermés, récupérés dans les pharmacies d'officine clientes.



En Métropole, ces conteneurs-bennes de stockage sont gérés par les 2 prestataires de collecte sélectionnés lors de l'appel d'offre de 2019 qui sont : Suez pour la région Grand-Est et Veolia pour toutes les autres régions.

Une fois pleins, les transporteurs procèdent à leur vidage directement sur les UVE concernées et sont remis vides sur les sites des grossistes-répartiteurs quelques heures après leur enlèvement.

Pour les sites de grossistes-répartiteurs situés dans les DROM-COM (hors Mayotte), ces conteneurs-bennes sont achetés par Cyclamed et mis à disposition des sites. Une fois pleins, les transitaires missionnés par Cyclamed procèdent à l'emportage des cartons directement dans un conteneur maritime en vue de son export en Métropole, sauf pour La Martinique où ils sont rapportés directement sur l'UVE La Martiniquaise.

Pour le territoire de Mayotte, un conteneur-benne est loué chez Star Mayotte (Suez). Les deux grossistes-répartiteurs du territoire rapportent les cartons directement sur l'éco-pôle de Star Mayotte où ils seront stockés par les agents dans le conteneur dans l'attente de son remplissage puis de son export vers la métropole.

Cyclamed recommande aux grossistes le rangement des réceptacles de collecte de la manière suivante afin d'optimiser les transports vers les usines de valorisation énergétiques et réduire les rotations des conteneurs pour une empreinte carbone maîtrisée :



Appel d'offres « Collecte et Valorisation Énergétique »

Afin d'améliorer notre empreinte carbone et réduire les coûts opérationnels sur le long terme, le nouvel appel d'offres « Collecte et Valorisation Énergétique » lancé en mai 2022, comprend une politique RSE beaucoup plus accentuée et qui s'articule autour de 3 axes majeurs :

- Amélioration du dispositif actuel afin d'assurer une meilleure optimisation des conteneurs-bennes
- Proposition d'une solution d'optimisation du dispositif afin de réduire de moitié les coûts liés aux transports vers les unités de valorisation énergétiques
- Dématérialisation des BSD sur l'ensemble des sites de grossistes-répartiteurs

Sur 5 prestataires sollicités : 2 ont candidaté à l'appel d'offre, 2 prestataires n'ont pas répondu et un a décliné.

Après une analyse approfondie des 2 candidatures reçues, une seule répondait aux exigences de Cyclamed et a été retenu sur l'ensemble des régions en Métropole à partir de 2023.

Une traçabilité dématérialisée

Bordereaux de Suivi des Déchets au format papier

Depuis sa création, Cyclamed fournit l'ensemble des sites de répartition faisant partie de son dispositif, en Bordereaux de Suivi des Déchets Issus de Médicaments (BSD) propre à l'association, au format papier.

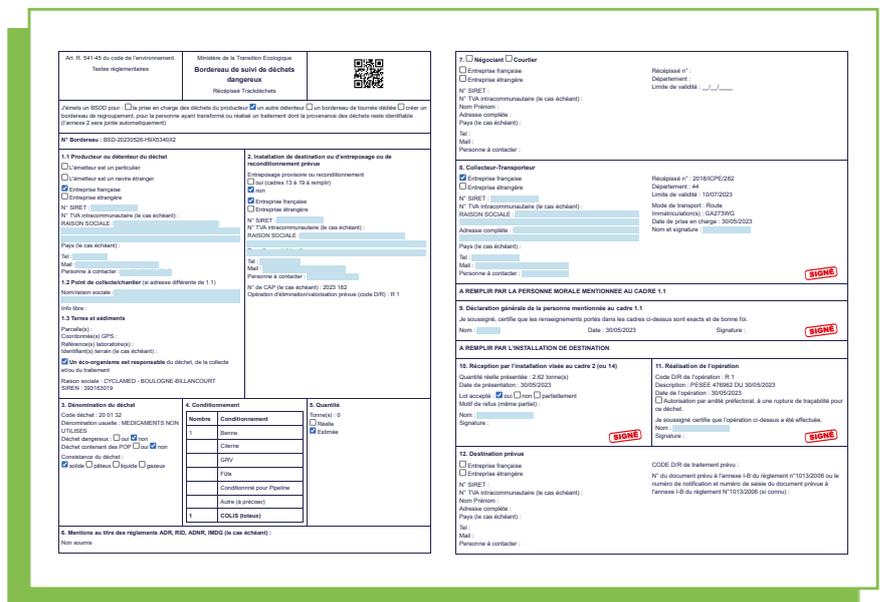
Chaque enlèvement du conteneur-benne par le prestataire de collecte est tracé par le remplissage et la signature d'un BSD numéroté, présenté par le site de répartition et récupéré par le chauffeur du prestataire (signature des deux parties). À l'arrivée à l'unité de valorisation énergétique, il est également rempli et signé par son responsable puis retourné à Cyclamed afin de garantir la traçabilité totale de la prestation.



Bordereaux de Suivi des Déchets dématérialisés

En 2021, Cyclamed a adhéré à la plateforme « Trackdéchets - TD » mise en place par le Ministère de Transition Écologique pour la dématérialisation de ses Bordereaux de Suivi des Déchets Non Dangereux.

En partenariat avec son prestataire de collecte, cette solution a été expérimentée avec succès sur un site de répartition en région PACA.



Le Prestataire de collecte génère le Bordereau de Suivi des Déchets sur la plateforme dès la veille de la date d'enlèvement des conteneurs-bennes. Le jour de l'enlèvement, le Prestataire présente le Bordereau de Suivi des Déchets ainsi généré au nom du site de répartition et le soumet à ce dernier pour la signature électronique, puis à l'usine de valorisation énergétique.

Dès l'été 2022, Cyclamed a élargi l'utilisation des BSD dématérialisés sur l'ensemble des sites de grossistes-répartiteurs. Des formations par Cyclamed et ses deux prestataires ont été réalisées avec les sites afin qu'ils s'approprient l'utilisation de la plateforme TD, la gestion de leur compte ainsi que la signature des BSD. Des documents de référence créés par Cyclamed et ses prestataires, adaptés au process de la filière MNU, leurs ont été remis.

Fin 2022, 100 % des sites de grossistes-répartiteurs en métropole utilisent le BSD TD pour la prestation Cyclamed.

Cyclamed souhaite également déployer cette solution dématérialisée de ces BSD sur les territoires des DROM-COM (travail en cours).

Un système documentaire qualité structuré

Pour assurer la protection de tous les acteurs du dispositif (pharmacies d'officine, grossistes-répartiteurs, entreprises du médicament, etc.), Cyclamed a mis en place une politique d'assurance qualité concrétisée depuis 2010 par deux documents majeurs :

- La Charte de Qualité Sécurité co-signée par toutes les parties prenantes sur les engagements de chacun.



Charte Qualité Sécurité

CYCLAMED est une association loi 1901 à but non lucratif qui regroupe l'ensemble de la profession pharmaceutique (pharmacies, grossistes-répartiteurs, industriels) pour récupérer et valoriser les déchets médicamenteux à usage humain en provenance exclusive des ménages. Grâce que les prestataires de CYCLAMED souhaitent, dans le cadre du bon usage du médicament, protéger l'environnement et promouvoir la sécurité sanitaire domestique.

ils s'engagent tous ensemble à respecter cette charte.

SIGNATAIRES : ASSOCIATION DE PHARMACIE RURALE / CHAMBRE SYNDICALE DE RÉPARTITION PHARMACEUTIQUE / CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS / CYCLAMED / LES ENTREPRISES DU MÉDICAMENT LEM / FÉDÉRATION DES SYNDICATS PHARMACEUTIQUES DE FRANCE / UNION NATIONALE DES PHARMACIENS DE FRANCE / UNION DES SYNDICATS DES PHARMACIENS D'OFFICINE

1 Chaque PHARMACIE D'OFFICINE s'engage à :

- Collecter gratuitement les médicaments non utilisés (MNU), à usage humain, permis ou non, rapportés par les particuliers qui les déclarent (Loi N°2007-248 du 26 Février 2007, article 32).
 - * Les MNU qui répondent aux médicaments antidépresseurs (selon liste agréés).
 - * Les MNU en excès de stock ou de donner les MNU.
 - * Les MNU réguliers sont obligatoirement mis dans un carton CYCLAMED.
 - * Les MNU dans des cartons et sachets doivent être fermés.
- Identifier chaque carton CYCLAMED au nom de l'officine.
- Stocker les cartons CYCLAMED dans une zone inaccessibles au public.
- Conseiller au patient de ne pas stocker les médicaments chez lui, mais de prendre l'habitude de les rapporter à la pharmacie.
- Sensibiliser le patient à la nécessité du tri des MNU et inciter à séparer les emballages en carton et notices en papier des MNU pour les mettre dans le tri sélectif du domicile.
- Echanger oralement avec le patient et mettre à disposition des clients des supports d'information sur la récupération des MNU.
- Favoriser la reconnaissance du dispositif par l'position de la vitrophane CYCLAMED en accompagnement de la présente charte de qualité.
- S'assurer auprès du patient, que les déchets rapportés sont bien des MNU.

2 Chaque ÉTABLISSEMENT DE RÉPARTITION PHARMACEUTIQUE s'engage à :

- Tenir à disposition du pharmacien d'officine, dans un espace de stock, les cartons CYCLAMED en respectant les quantités minimales et maximales mensuelles de réapprovisionnement fixées par CYCLAMED.
- Reprendre uniquement les cartons CYCLAMED pleins, fermés et identifiés au nom de l'officine dans les 24 heures.
- Ranger les cartons fermés/récupérés dans les officines dans le conteneur CYCLAMED fermé et cadenassé, situé dans l'établissement et s'assurer de son remplissage optimal.
- Mettre la vitrophane ou Fautocollant CYCLAMED à l'arrière de tous les véhicules de livraison.
- Ne délivrer aucun carton CYCLAMED aux particuliers et aux cliniques.
- Utiliser exclusivement les bordereaux de suivi de déchets issus de médicaments CYCLAMED pour l'enlèvement du conteneur.
- Signaler toute défectuosité des conteneurs à CYCLAMED.
- Donner libre accès et toute facilité à CYCLAMED ou ses représentants pour le bon fonctionnement du dispositif.

3 Chaque ENTREPRISE DU MÉDICAMENT s'engage à :

- Verser une cotisation à CYCLAMED selon le barème défini lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'association dans la mesure où il commercialise des médicaments en France et en officine à destination du grand public.
- Mentionner sur les emballages en carton et/ou les notices de médicaments, son appartenance au dispositif CYCLAMED en apposant le logo « info tri du médicament », dès que possible.
- Informer CYCLAMED des actions mises en place en éco-conception et développées avec la filière REP dédiée.
- Travailler avec CYCLAMED pour informer ses collaborateurs et aussi le grand public de toutes les actions de éco-organisme.

4 CYCLAMED s'engage à :

- Communiquer auprès des officines, des grossistes-répartiteurs, des entreprises du médicament, du grand public et autres parties prenantes sur les principes, actions et fonctionnement de Cyclamed.
- Assurer la gestion et le fonctionnement du dispositif de collecte et de valorisation énergétique des MNU.
- Contractualiser avec les fournisseurs de cartons CYCLAMED en faisant respecter le cahier des charges sur la qualité des cartons et leur livraison en temps et en heure aux établissements de répartition.
- Fournir à tous les établissements de répartition les coordonnées des fournisseurs des cartons CYCLAMED.
- Contractualiser avec les sociétés de transport pour la mise en place et l'enlèvement des conteneurs ainsi qu'avec les incinérateurs pour la valorisation énergétique des MNU collectés.
- Fournir aux établissements de répartition le matériel nécessaire au bon fonctionnement du dispositif (cartons - bordereaux de suivi de déchets - conteneurs).
- Assurer le règlement de toutes les factures des prestataires sollicités pour permettre le bon fonctionnement du dispositif.
- Assurer avec les prestataires, l'entretien des conteneurs et leur retrait en 24h/24 après la demande de rétablissement de répartition.
- Collecter l'information sur les dysfonctionnements sur l'ensemble de la chaîne du dispositif.
- Fournir les données statistiques aux Pouvoirs Publics sur les flux de déchets collectés et leur composition.
- Communiquer sur cette charte vers tous les acteurs.

- La Fiche d'Anomalie Qualité ou FAQ pour remonter à Cyclamed tout dysfonctionnement au sein du dispositif :

Aucun dysfonctionnement et/ou incident n'a été notifié en 2022.

Depuis, procédures, instructions et formulaires structurés sont venus compléter notre système d'assurance qualité :

- Mise en place d'une FAQ pour répondre aux diverses questions posées par les particuliers, professionnels et autres parties prenantes,
- Cartographie des process, Risk Port Folio pour évaluer les risques,
- Procédures sur l'appel à cotisation, l'engagement et le règlement des dépenses,
- Sécurité du personnel avec l'instruction de consigne et de remise des Équipements de Protection Individuelle (EPI),
- Sécurité informatique avec la nomination du DPO et la mise en place d'une charte informatique en lien avec le RGPD,
- Charte de télétravail,
- Livret d'accueil du collaborateur...

Notifications de signalement de « refus » des officines

Le site Internet de Cyclamed étant interactif, des internautes nous font part de refus de collecte de MNU par des officines, sans détail précis par la patientèle.

Conformément aux règles du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), Cyclamed informe, depuis octobre 2020, que les détails de ces signalements sont à effectuer sur le site du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens qui gère ensuite le suivi de ceux-ci avec les Conseils régionaux de l'Ordre des pharmaciens.

En 2022, l'éco-organisme a régulièrement communiqué sur l'obligation des pharmacies d'officine de collecter les MNU des particuliers, et, nous constatons une évolution :

- La part des signalements, via nos réseaux sociaux, qui était importante ces dernières années, est désormais à 0.
- Les 18 notifications exprimées en 2022 (vs 30 en 2021), l'ont toutes été via notre site Internet.

En parallèle, nous menons une étude barométrique annuelle avec l'Institut BVA auprès d'un échantillon représentatif de la population française. L'étude online révèle en 2022 que 17 % des personnes interrogées ont essuyé un refus de la part d'une officine.





MARCHÉ PHARMACEUTIQUE ET RÉSULTATS DE LA COLLECTE



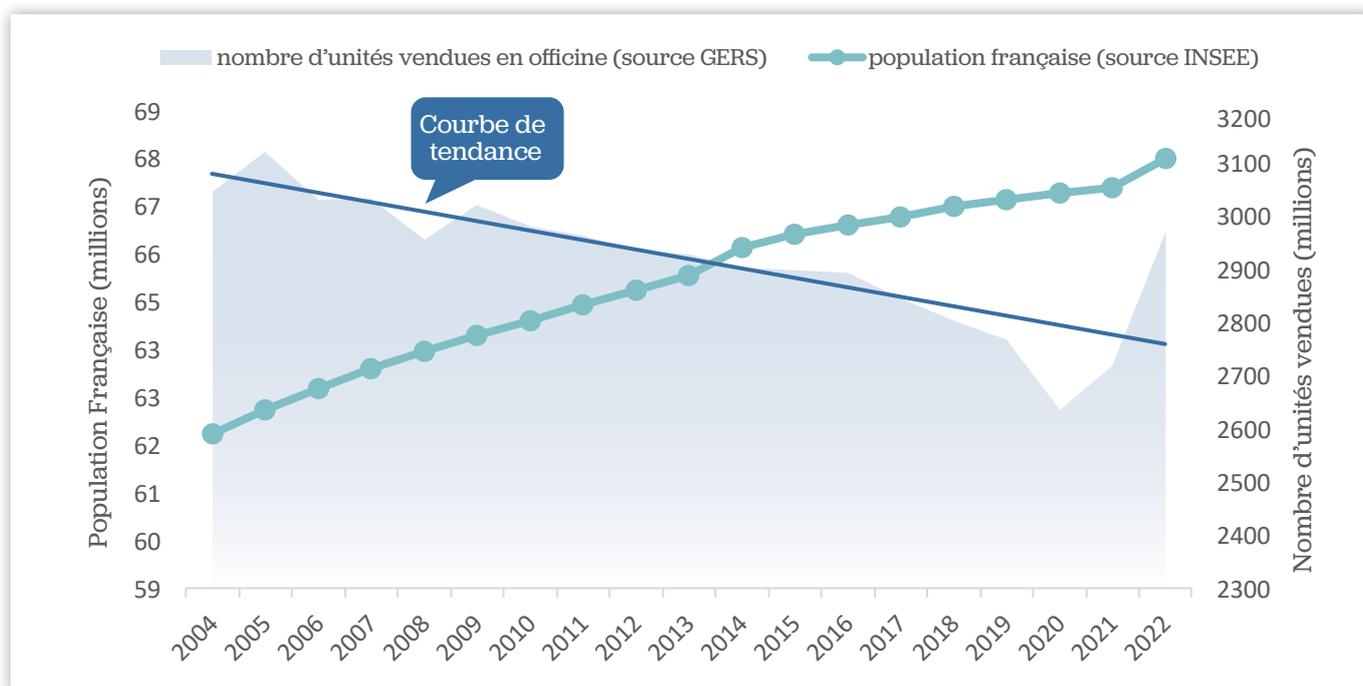
MARCHÉ PHARMACEUTIQUE ET RÉSULTATS DE LA COLLECTE

La filière MNU : chiffres clés

Ventes de médicaments et population

Avant la crise sanitaire en 2020, les ventes unitaires de médicaments en pharmacies d'officine étaient en constante baisse et cela malgré l'évolution à la hausse de la population française.

Après une forte baisse en 2020 liée à la crise de la COVID comme le montre le graphique suivant, liée directement à la crise Covid, une reprise des ventes a eu lieu en 2021 et en 2022.



DIM/ MNU

En 2022, 13 354 tonnes de Déchets Issus du Médicament (DIM) ont été collectées grâce aux ménages français via les pharmacies d'officines et les grossistes-répartiteurs avant leur valorisation énergétique.

	Métropole + Outre-Mer	2020	2021	2022
A	Collecte brute (DIM - tonnes)	13 213	13 763	13 354
B	MNU collectés (tonnes)	9 953	9 833	9 415

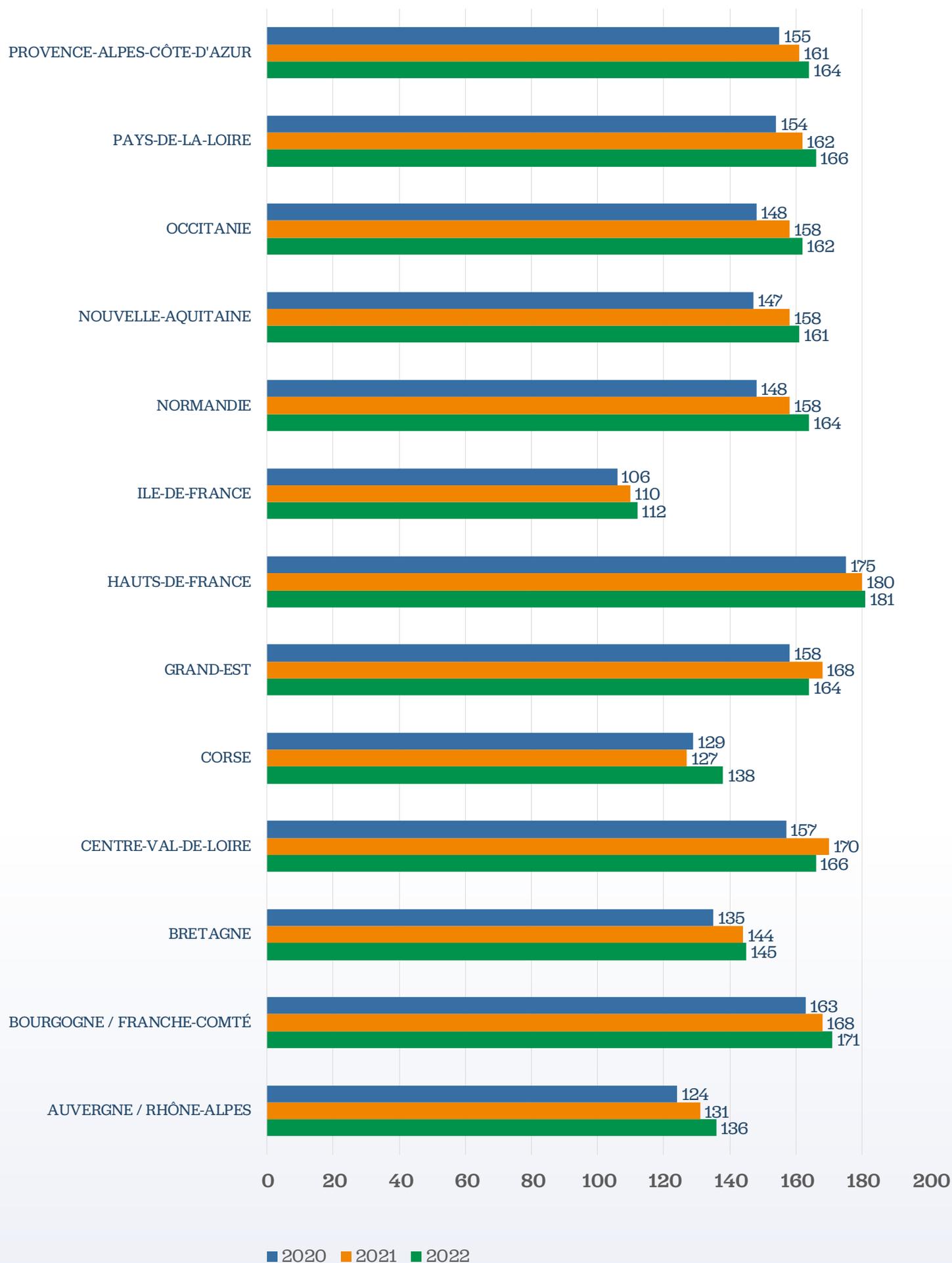

MÉTROPOLE

RÉGIONS	TONNAGES MNU			MNU EN G/HAB		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
AUVERGNE / RHÔNE-ALPES	1 085	1 062	1 015	136	131	124
BOURGOGNE / FRANCHE-COMTÉ	476	469	455	171	168	163
BRETAGNE	484	484	459	145	144	135
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	425	434	404	166	170	157
CORSE	47	44	45	138	127	129
GRAND-EST	908	927	877	164	168	158
HAUTS-DE-FRANCE	1 085	1 078	1 047	181	180	175
ÎLE-DE-FRANCE	1 370	1 352	1 313	112	110	106
NORMANDIE	543	522	490	164	158	148
NOUVELLE-AQUITAINE	963	955	897	161	158	147
OCCITANIE	958	948	900	162	158	148
PAYS-DE-LA-LOIRE	629	623	596	166	162	154
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	830	817	796	164	161	155
TOTAL MÉTROPOLE	9 803	9 715	9 295	151	149	142
GUADELOUPE / ST MARTIN	29	26	23	77	68	60
MARTINIQUE	23	22	21	62	63	59
GUYANE	19	13	11	66	46	38
LA RÉUNION	79	56	62	92	66	71
MAYOTTE	NC*	NC*	4	NC*	NC*	12
TOTAL OUTRE-MER	150	118	120	69	54	55
TOTAL FRANCE	9 953	9 833	9 415	149	146	139

OUTRE-MER

* Non communiqué

Carte MNU en g/hab 2020 / 2021 et 2022



La collecte des MNU présente peu de disparités régionales. Ces disparités sont à l'image de ce qui se passe sur l'ensemble des autres déchets récupérés par les différents éco-organismes : les régions urbaines, les régions isolées géographiquement (iles par exemple) et les DROM-COM sont en dessous de la moyenne France. De nombreux autres facteurs (niveau de vie, âge de la population, traitement des déchets, etc.) peuvent avoir aussi une influence sur cette récolte.

De très fortes baisses de la collecte sont à noter pour les territoires des DROM-COM (hors Martinique) en raison des problématiques majeures survenues sur l'exportation des déchets vers la Métropole. La Martinique en a été épargnée en raison du traitement local des réceptacles de collecte MNU via une valorisation énergétique sur l'UVE locale, La Martiniquaise.



Étude REMEDE

GISEMENT DES MNU DANS LES FOYERS FRANÇAIS
(Institut CSA)

Étude REMEDE – Gisement 2022

Cette étude CSA a été réalisée en présentiel dans les foyers en Métropole et en Outre-Mer et dont la méthodologie est basée sur les recommandations de l'université de Grenoble qui avait été mandatée pour évaluer la pertinence de certains paramètres et a été validée par l'ADEME et la DGPR (Direction Générale de la Prévention des Risques).

En 2022, en moyenne, chaque foyer en métropole possède 459 grammes de MNU. Le gisement 2022 total sur l'ensemble de la population française s'élève donc à 13 443 tonnes de MNU.

quantité de MNU
par foyer en 2022

459
GRAMMES

gisement de MNU
population
française en 2022

13 443
TONNES

Les ventes unitaires de médicaments, le gisement MNU et la collecte Cyclamed entre 2016 et 2022 :



Il est à noter que les ventes de médicaments en « année n » ne se répercutent pas sur la collecte des MNU la même année (dates de péremption entre 3 à 5 ans, observance des patients, etc.).

Une nouvelle étude REMEDE sera réalisée en 2024.

Une collecte de plus en plus affinée démontrée par nos études de caractérisation (SODAE)

L'amélioration qualitative du geste de tri affiné se traduit par une baisse de la présence des emballages dans les MNU collectés et stimulée par les campagnes d'information grand public à la télévision, sur les réseaux sociaux et en affichage.

L'étude annuelle de caractérisation de la collecte, réalisée par le bureau d'étude SODAE, est effectuée sur 5 sites de grossistes-répartiteurs en métropole.

Pour la première fois, en 2022, cette étude a aussi été réalisée sur un site situé sur l'île de La Réunion :

- Bretagne, CERP BRETAGNE ATLANTIQUE à Rennes Saint Grégoire (site témoin d'année en année),
- Hauts-de-France, PHOENIX PHARMA à Wambrechies,
- Normandie, OCP REPARTITION à Bourg-Achard
- Pays-de-la-Loire, ALLIANCE HEALTHCARE au Mans,
- Auvergne-Rhône-Alpes, PHOENIX PHARMA à Clermont-Ferrand,
- La Réunion, SOREDIP à Saint-Leu

Dans chaque conteneur-benne, des réceptacles de collecte Cyclamed pleins sont prélevés aléatoirement selon le plan d'échantillonnage défini par la méthodologie de l'étude.



Evolution de la composition de la collecte depuis 2016 :

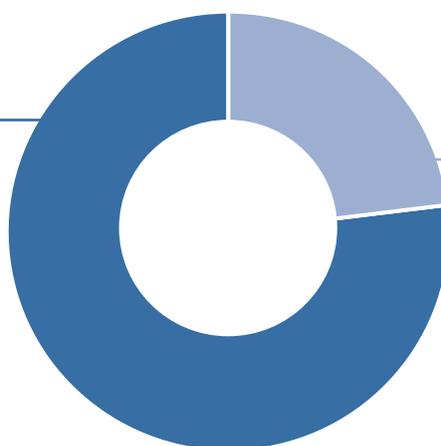
Caractérisation de la collecte		Tonnages						
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
A	Emballages Totalemt Vides (ETV)	1 239	724	1 018	521	484	215	343
B	MNU avec emballages (blisters, etc.)	10 645	10 358	9 809	10 154	9 468	9 618	9 072
C	MNU avec emballages + ETV (A+B)	11 884	11 083	10 827	10 675	9 953	9 833	9 415
D	Autres déchets (NON MNU)	2 521	2 685	2 573	3 046	2 155	2 822	2 844
F	DIM (collecte brute)	15 874	15 168	14 653	14 938	13 213	13 763	13 354
G	Cartons vides	1 469	1 401	1 253	1 217	1 105	1 108	1 095

Caractérisation de la collecte		Part dans les DIM						
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
A	Emballages Totalemt Vides (ETV)	8,6 %	5,3 %	7,6 %	3,8 %	4,0 %	1,7 %	2,8 %
B	MNU avec emballages (blisters, etc.)	73,9 %	75,2 %	73,2 %	74,0 %	78,2 %	76,0 %	74,0 %
C	MNU avec emballages + ETV (A+B)	82,5 %	80,5 %	80,8 %	77,7 %	82,2 %	77,7 %	76,8 %
D	Autres déchets (NON MNU)	17,5 %	19,5 %	19,2 %	22,2 %	17,8 %	22,3 %	23,2 %

composition de la collecte en 2022

MNU : 76,80 %

- Emballage totalement vides : **2,8 %**
- MNU en conditionnements primaires & emballages : **74 %**



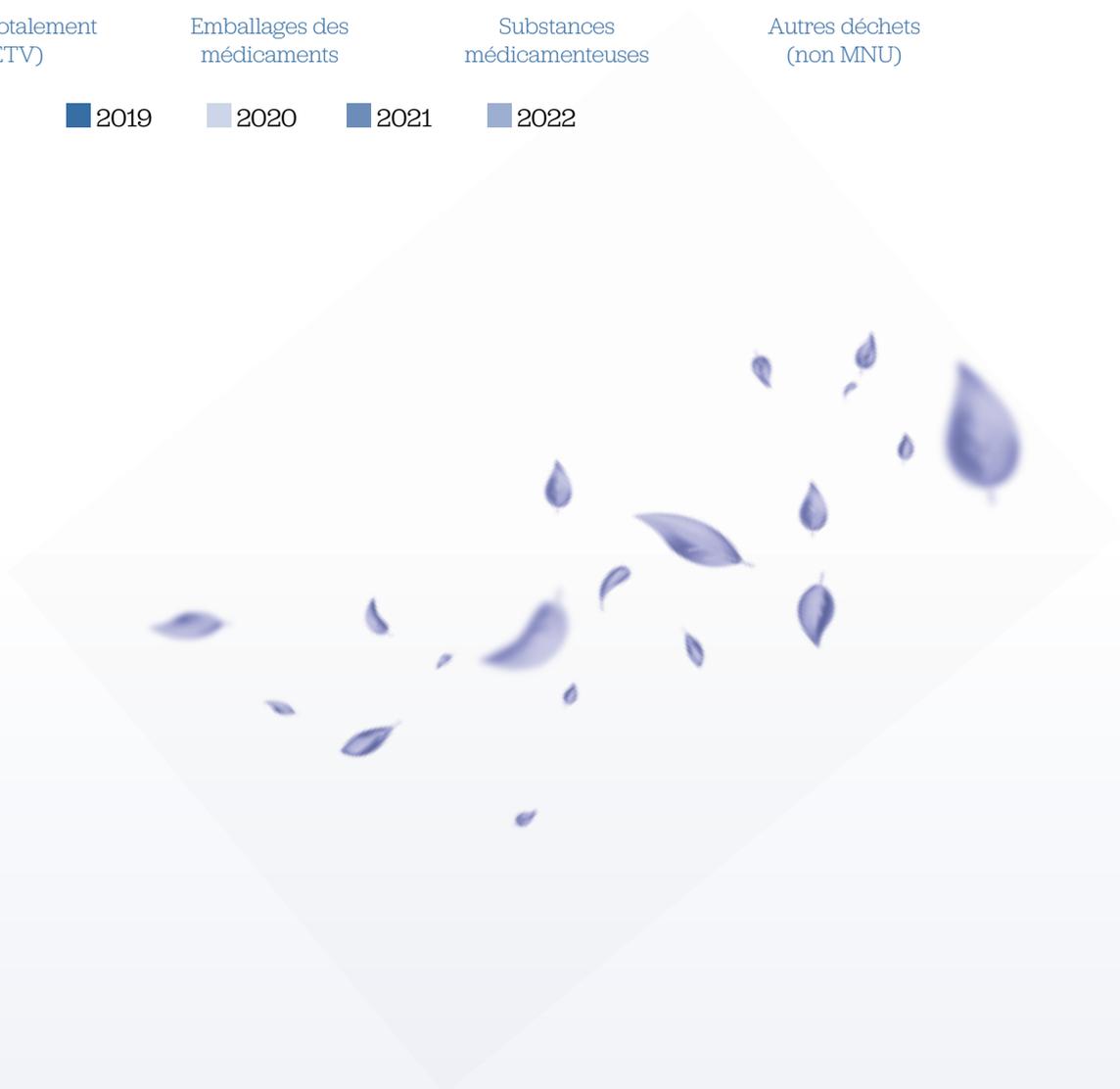
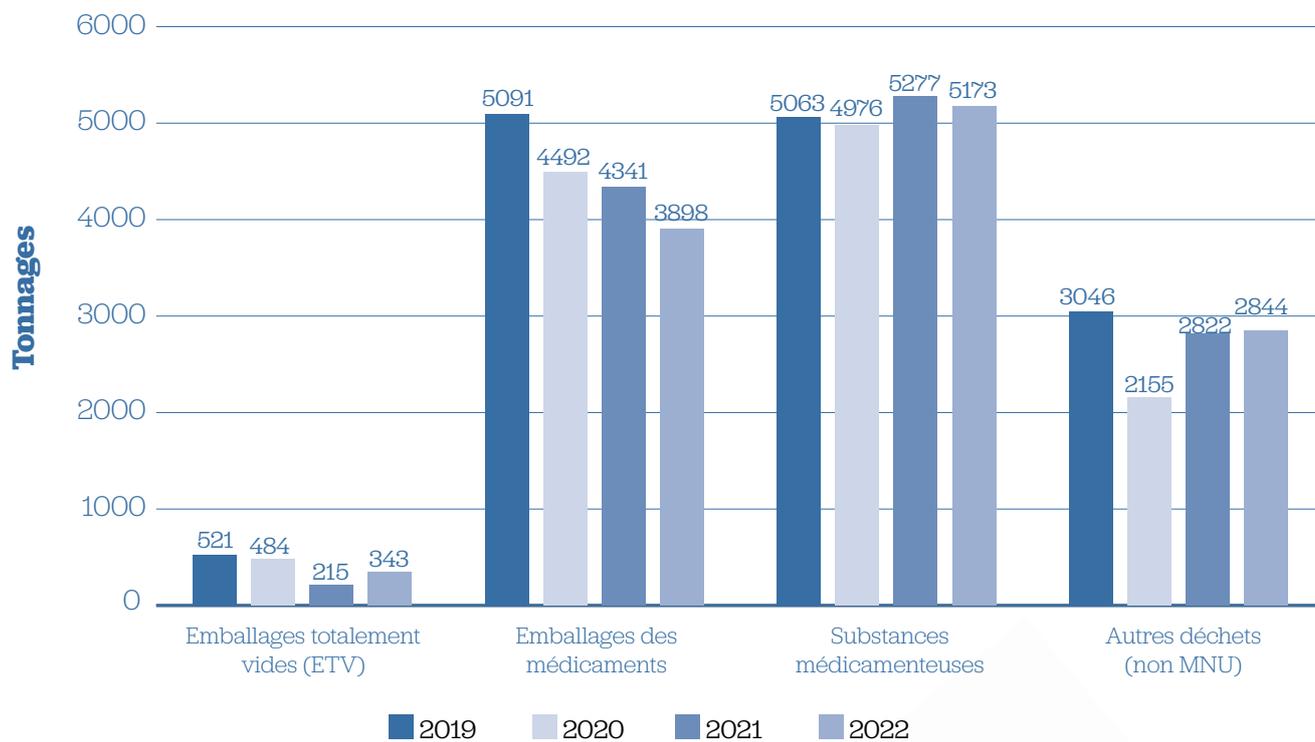
Non MNU : 23,20 %

L'étude de caractérisation montre depuis 2016 :

- Une diminution des emballages (en carton et notice en papier) due à une communication très ciblée sur le tri affiné et réalisée depuis des années. C'est la confirmation que le geste de tri affiné s'installe et progresse dans les habitudes,
- Une augmentation de plus de 4 % des tonnages des substances médicamenteuses collectés,
- Une relative stabilisation des tonnages collectés des autres déchets (NON MNU) avec une part qui augmente légèrement en 2022 suite à la diminution de la part des emballages de médicaments.

Focus sur les principaux flux de la collecte

sur les 4 dernières années



ÉTUDE BVA 2022

Chaque année, depuis 1995, l'Institut BVA mène une étude barométrique auprès du grand public sur les comportements en matière du tri de différents produits et des Médicaments Non Utilisés (MNU) en particulier. L'étude 2022 a été effectuée online du 11 au 23 mars 2022, auprès d'un échantillon de 2 360 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

Des comportements en matière du tri affiné

des MNU de plus en plus ancrés

9 Français sur 10 (précisément 87 %) déclarent déposer leurs Médicaments Non Utilisés (MNU) chez le pharmacien, dont 58 % les rapportent systématiquement.

Ces chiffres nationaux sont confirmés quelle que soit la catégorie d'âge et la région.

La « préservation de l'environnement » est la motivation première, pour 81 % des personnes interrogées. Dans une moindre mesure, 65 % le font en priorité pour assurer « la sécurité sanitaire » et éviter ainsi les risques d'ingestions accidentelles de médicaments par les enfants ou les confusions médicamenteuses par les seniors. 49 % des Français qui rapportent leurs MNU en pharmacie, sont guidés par leur volonté de protéger, autant les deux, à la fois l'environnement et la sécurité sanitaire domestique.

Le tri affiné progresse significativement

Cyclamed incite les particuliers à effectuer, au sein de leur domicile, un tri affiné. Cela consiste à séparer les emballages vides, les étuis en carton et notices en papier aux fins de recyclage via le tri sélectif, avant de rapporter les MNU chez le pharmacien. Ce geste atteint le score de 64 % (avec 40 % de « toujours ») cette année. Cette habitude est plus marquée auprès des moins de 35 ans, dans les régions rurales et certaines régions : Bourgogne, Centre-Val de Loire et les Hauts-de-France.

Ce geste de tri écologique, effectué au domicile des particuliers va dans l'avenir se déployer encore, puisque 32 % des autres Français seraient prêts à le faire et notamment les cadres, les retraités, les 35 ans et plus (et les habitants de Provence-Alpes Côte d'Azur).

Pour les produits de parapharmacie, achetés par 53 % des Français en pharmacie, 46 % des citoyens les jettent dans la poubelle d'ordures ménagères, une fois utilisés ou périmés et 50 % des Français les rapportent à tort chez leur pharmacien.

Enfin Cyclamed a mis sur son site Internet (www.cyclamed.org) un moteur de recherche pour bien identifier les médicaments des autres produits de santé ou d'hygiène.

Une notoriété élevée qui se développe

grâce aux pharmaciens

7 Français sur 10 (69 %) déclarent connaître Cyclamed.

Pour la troisième année consécutive, le premier mode de connaissance est le pharmacien, à hauteur de 45 % (vs 42 % en 2021), grâce au dialogue entre l'équipe officinale et la patientèle et aux différents supports de communication mis à la disposition des pharmacies en métropole et Outre-mer.

La télévision est le deuxième mode de connaissance pour 30 % de ceux qui connaissent le dispositif. Les autres modes de connaissance sont représentés par les retombées médiatiques rédactionnelles de nos points presse nationaux et régionaux : émissions ou reportages TV (12 %), salles d'attente d'un médecin (12 %), entourage (12 %), articles de la presse écrite (10 %), site Internet et réseaux sociaux (9 %), radio (8 %) ...

Le caractère utile du dispositif est indéniable, puisque 96 % des Français trouvent « le dispositif indispensable ou utile ». En effet, ils considèrent que l'action de Cyclamed contribue à :

- Éviter que les médicaments finissent dans les décharges (95 %) ;
- Éviter les risques de pollution de l'eau (95 %) et protéger l'environnement (94 %) ;
- Limiter les risques d'intoxication (92 %) et éviter un mauvais usage au sein du foyer (91 %).

Pour la valorisation énergétique (sujet plus technique), **8 Français sur 10** (82 %) savent désormais que les MNU éliminés en toute sécurité dans le dispositif Cyclamed, produisent également de l'énergie (par incinération) pour éclairer et chauffer des milliers de logements ou des établissements publics.

Le « réflexe Cyclamed » : un geste acquis

Enfin, l'intention de dépôt auprès des Français reste particulièrement élevée. En effet, au sein des 87 % de Français qui déposent leurs MNU en pharmacie, 98 % ont l'intention de continuer à le faire. De plus, parmi les 13 % de Français qui ne rapportent jamais leurs MNU, 76 % ont l'intention à l'avenir de le faire. Il reste 3 % de Français réfractaires. Une volonté plus marquée chez les 35-49 ans, les professions intermédiaires et dans les communes de plus de 100 000 habitants.

Ces résultats confirment une adhésion très large et de plus en plus engagée en faveur de la protection de l'environnement. Ils montrent une fidélisation de la patientèle au retour des MNU en pharmacie avec au préalable un tri affiné réalisé au domicile, sans leurs emballages en carton et notices en papier qui doivent rejoindre le tri sélectif, pour ne rapporter en officine que les médicaments, sans les produits de parapharmacie.

En plus de la mission de collecte obligatoire des MNU, le rôle des équipes officinales dans la communication de proximité est devenu prépondérant et reconnu par le grand public.

ÉTUDE IMAGO 2022

En 2022, Cyclamed a confié à l'Institut IMAGO une première enquête auprès de 250 pharmaciens titulaires d'officines volontaires, représentatifs de la profession. Elle s'est déroulée par téléphone du 19 avril au 6 mai 2022.

Cyclamed, un dispositif jugé essentiel

Au-delà de leur obligation réglementaire de la collecte des Médicaments Non Utilisés (MNU) dans toutes les officines, l'étude révèle une implication forte des pharmaciens titulaires qui considèrent majoritairement le dispositif Cyclamed comme « indispensable ».

Quelles sont les motivations pour les pharmaciens ?

- Protéger l'environnement (indice de 9 sur 10)
- Éviter les risques de pollution des eaux souterraines ou de surface (indice de 8,9 sur 10)
- Limiter les risques d'intoxication au sein du foyer, par les enfants ou les seniors (indice de 8,8 sur 10)
- Faire partie de notre rôle dans le cadre global du bon usage du médicament (indice de 8,5 sur 10)
- Éviter que les médicaments ne soient récupérés par des personnes qui fouillent les poubelles (indice de 7,6 sur 10).

Quelle est leur implication pour sensibiliser la patientèle ?

Les pharmaciens estiment sensibiliser davantage la patientèle sur le retour des MNU à l'officine. Depuis ces 2 dernières années, ils y consacrent en moyenne 1,30 minute par patient, ce qui correspond à une durée longue de sensibilisation. D'ailleurs, 9 pharmaciens sur 10 pensent que cette information de proximité est efficace. Cette opinion est très homogène pour tous les profils (âge, sexe, implantation, CA de l'officine).



L'optimisation du dispositif - compacteurs

Toujours soucieuse de l'impact environnemental de son activité, Cyclamed souhaite optimiser son dispositif dans une optique de réduction de son empreinte carbone.

Le projet « Compacteur » émane du Groupe de Travail (GdT) créé par Cyclamed et la CSRP², sur l'étude de l'évolution du matériel de collecte mis à disposition de la profession, à savoir les réceptacles de collecte Cyclamed et les « conteneurs-bennes fermés ».

Après une étude technique des différentes solutions possibles le remplacement de conteneurs-bennes fermés de 30 m³ par un Compacteur Monobloc de 20 m³ sur certains sites de grossistes-répartiteurs a été retenue et une étude de faisabilité a été lancée.

En 2019 : Le projet « Compacteur » a été scindé en deux phases :

- **Phase 1** : Compacteur avec les réceptacles de collecte Cyclamed
- **Phase 2** : Compacteur avec réceptacle de collecte « réemployables / réutilisables »

En 2020 : Lancement de la Phase 1 du projet :

- **Étape 1** : Étude théorique de faisabilité technique, humaine et financière
- **Étape 2** : Validation technique du projet sur 2 sites test

En 2021 : Lancement des tests sur certains sites (Phase 1) :

- **Étape 3** : Étude de faisabilité opérationnelle via l'installation de deux compacteurs sur les deux sites test pour une période de deux mois par site
- **Étape 4** : Choix des quatre autres sites tests et déploiement de l'étude sur ces sites

En 2022 : Validation du projet (Phase 1) :

- **Étape 5** : Validation du projet « Compacteur » dans son ensemble et choix des sites éligibles pour un déploiement national



Après une étude approfondie des résultats d'expérimentation, Cyclamed a validé le projet dans son ensemble en 2022 en intégrant des solutions apportées aux difficultés rencontrées sur le terrain.

Ainsi les compacteurs qui seront déployés sont fabriqués sur mesure afin d'être parfaitement adaptés aux sites des grossistes-répartiteurs éligibles.

Au total, ce sont 43 sites de grossistes-répartiteurs qui ont été sélectionnés et validés par les maisons mères des grossistes-répartiteurs, résultant d'une étude multicritère prenant en compte les quantités de MNU récupérées, l'équilibre financier, la distance des sites de grossistes-répartiteurs vis-à-vis de l'agence du transporteur et de l'unité de valorisation énergétique, etc.

Régions	Nombre des sites
Auvergne Rhône Alpes	8
Bretagne	2
Centre Val de Loire	2
Grand Est	1
Hauts de France	7
Île de France	7
Normandie	2
Nouvelle Aquitaine	3
Occitanie	3
Pays de la Loire	2
Provence Alpes Côte d'Azur	6

Cyclamed a intégré cette recherche de solutions d'optimisation de son dispositif à son appel d'offre « transporteurs » lancé en 2022.

L'année 2023 sera régie par les étapes de déploiement des compacteurs dans la Phase 1 :

- **Étape 6** : Réalisation des visites techniques de pré-installation sur les sites éligibles
- **Étape 7** : Réalisation des travaux nécessaires suite aux visites techniques
- **Étape 8** : Installation des compacteurs sur mesure sur les sites éligibles



COMMUNICATION



COMMUNICATION

Dans un contexte de baisse continue de vente et de consommation des médicaments depuis près de 20 ans, la sécurité sanitaire domestique et la protection environnementale sont restés les 2 axes clés de notre communication.

En 2022, Cyclamed a voulu développer un message plus précis en faveur d'un geste de tri affiné à réaliser au sein du domicile par les particuliers. L'objectif est d'inciter à l'identification et au retour des Médicaments Non Utilisés (MNU), à usage humain, en pharmacie d'officine, sans les autres produits de santé ou de parapharmacie et sans les emballages totalement vides de médicament, leurs étuis en carton ni les notices qui doivent rejoindre préalablement le tri sélectif pour un recyclage matière. Pour bien identifier un médicament d'un autre produit de santé, le moteur de recherche sur notre site Internet donne la réponse en un simple clic.

En s'assurant une présence médiatique, tout au long de la journée, pour toutes les tranches d'âges, avec différents médias (TV, radio, affichage dynamique dans les pharmacies et les salles d'attente des médecins, audio digitale, site Internet et réseaux sociaux), afin de sensibiliser tous les publics, y compris des consommateurs de médicaments plus irréguliers (jeunes), Cyclamed a pu obtenir l'impact le plus élevé possible.

Nos messages

Communiquer, sensibiliser et inciter au tri par les patients

L'accent a été mis cette année sur les emballages totalement vides de médicaments qui doivent rejoindre aussi le tri sélectif avec les étuis en carton et les notices en papier pour un recyclage matière.

En 2022, nous avons poursuivi une communication orientée autour des messages clés de protection environnementale et de protection sanitaire.

Afin de sensibiliser l'ensemble de nos concitoyens, nous avons réalisé une communication multicanale adaptée pour chaque public.



La Télévision est le média le plus puissant qui permet de toucher une très large audience et obtenir un impact fort. 8 Français sur 10 regardent quotidiennement la télévision. Nous avons choisi de cibler particulièrement les Femmes Responsables d'achat qui gèrent majoritairement l'armoire à pharmacie familiale. De plus, ce média étant particulièrement utilisé par les seniors, nous obtenons également de fortes retombées auprès des personnes de plus de 50 ans, particulièrement consommatrices de médicaments. La durée d'écoute moyenne individuelle étant en 2022 de 5h05/jour pour les + 50 ans, 2h49/jour pour les Femmes Responsables d'achat avec enfant.



Création et diffusion de nouveaux billboards TV

Le parrainage TV impose un format court, synthétique, direct, de plus il est contraint juridiquement. Les nouveaux billboards TV 2022 se sont donc recentrés sur l'objectif principal de Cyclamed : inciter les téléspectateurs à rapporter leurs MNU en pharmacie.

Les partis pris créatifs ont été d'éviter un discours institutionnel en employant un discours direct, dans des décors réels les plus génériques possibles (plutôt urbains) et dans une vraie pharmacie pour impliquer les téléspectateurs. Les trois billboards ont été tournés en plan serré avec trois personnages en action qui s'adressent directement au téléspectateur dans les yeux (face caméra) : une jeune maman, un père de famille et une grand-mère sexagénaire. La caméra suit le mouvement de chaque personnage en dynamique pour incarner et motiver le retour des MNU en officine.

Volontairement, la notoriété de la marque a été mise au second plan. Cyclamed vient juste « en signature » de la campagne de sensibilisation.

Un message unique pour tous les billboards

« Pour mieux protéger votre famille et l'environnement, pensez à rapporter vos médicaments non utilisés en pharmacie. Votre programme avec Cyclamed. »

Tout au long de l'année, des campagnes de sponsoring TV se sont déroulées pour rester dans l'esprit de tous pendant toutes les saisonnalités.



Résultats de nos campagnes TV 2022 en métropole

Nombre de contacts	Du 3 janvier au 4 mars	Du 7 juin au 1 ^{er} juillet	Du 12 septembre au 8 octobre
 Femme/ enfant	29 millions	17 millions	24 millions
+ 50 ans	368 millions	208 millions	138 millions

Le savez-vous ?

Une communication réglementée (JO du 7/11/2021)

- « L'éco-organisme organise au moins une fois par an des campagnes nationales et locales d'information et de sensibilisation incitant les particuliers à rapporter leurs MNU auprès des officines de pharmacie. L'éco-organisme élabore des supports de communication destinés à sensibiliser le public sur :
 - La nécessité de rapporter les médicaments inutilisés ou périmés afin de prévenir ;
 - Les risques d'accident domestique et ceux liés à l'automédication ;
 - Les risques pour l'environnement et la santé publique, lorsque les médicaments non utilisés sont jetés notamment dans les ordures ménagères résiduelles ou les sanitaires ;
 - Les règles de tri prévues à l'article L. 541-9-3 du code de l'environnement et les produits qui ne sont pas dans le champ d'application de la filière ;
 - La reprise sans frais par les officines de pharmacie des médicaments non utilisés prévue à l'article L. 4211-2 du code de la santé publique.
- Pour la mise en place de ces actions d'information et de sensibilisation, l'éco-organisme « consacre chaque année au moins 10 % du montant total des contributions financières qu'il perçoit ».



Les femmes et mères de famille



Nous avons décidé de mener une action très impactante auprès des femmes avec des chroniques pédagogiques, ciblées tout au long de l'année, sous forme d'une « campagne spéciale » avec Chérie FM, la radio la plus féminine de France.

NOUVEAU

Pour la 1^{re} fois, cette radio a accepté d'apporter tout son concours dans le contenu éditorial des chroniqueurs avec une diffusion sur leurs divers médias : radio, audio digitale et réseaux sociaux.

De façon inédite, Sophie COSTE, Alexandre DEVOISE et Tiffany BONVOISIN, les animateurs stars de la radio ont été nos « ambassadeurs ». Ils ont explicité avec pédagogie et beaucoup d'engagement le tri affiné et l'importance du « Réflexe Cyclamed ».



L'association Cyclamed joue un rôle essentiel en France au travers de son dispositif de collecte et de valorisation des médicaments non utilisés en pharmacie.

Nous avons été heureux de contribuer à la sensibilisation et à la pédagogie sur ce geste éco citoyen, en consacrant à Cyclamed 8 chroniques éditoriales dédiées, au cœur de la matinale de Chérie FM.

La radio la plus féminine de France a ainsi permis de « donner de la voix » aux recommandations de Cyclamed sur le tri affiné des médicaments, au service de la santé des familles, de la sécurité sanitaire domestique et de la préservation de l'environnement.



Des chroniques éditoriales et dédiées d'1,30 mn à 2 mns ont été diffusées en prime, à 8 h 10 pendant 2 temps forts dans l'année :

1/ les : 10/5 ; 24/5 ; 7/6 ; 21/ 6

2/ les : 4/10 ; 18/10 ; 8/11 ; 22/11

En plus des chroniques éditoriales, **des spots de sponsoring** ont été diffusés.

Textes des messages de 20 secondes incarnés par la voix antenne :

« Aujourd'hui, on a tous pris le pli du tri pour protéger sa santé et la planète ! Alors, pour nos médicaments non utilisés ou périmés, rapportons-les en pharmacie mais sans la parapharmacie ! En cas de doute pour bien identifier un médicament, lancez le moteur de recherche sur cyclamed.org. Cyclamed, un réflexe naturel. »

« À la maison, on a tous pris le pli du tri ! À moi, les emballages vides ou en carton dans le tri sélectif, à mon chéri le tri des médicaments non utilisés ou périmés ! À lui aussi de les rapporter en pharmacie ! Comme ça, on partage les tâches et on protège la planète ! Cyclamed, le réflexe naturel... »



Nous avons obtenu **9 millions de contacts** auprès des femmes avec enfants de moins de 15 ans.

• En audio digital

Ces spots ont été diffusés et ont obtenu environ **500 000 impressions**

• Sur les réseaux sociaux de la radio

Des posts sur les différentes thématiques ont été publiés sur Facebook, Instagram et le site de Chérie FM.

3,2 millions d'impressions

ont été réalisées sur les réseaux sociaux.

Il va de soi que les différents contenus ont été relayés également sur l'écosystème digital de Cyclamed tout au long de l'année.

Les plus jeunes



Notre volonté d'informer et d'amplifier l'impact de nos campagnes auprès d'un public plus jeune nous a amené à réaliser une campagne audio digitale au second semestre. L'écoute essentiellement sur smartphone est particulièrement attentive par les jeunes internautes qui veulent pouvoir choisir leur programme.

Un spot audio, long de 30 secondes, a permis d'assurer tout au long du mois d'octobre de la pédagogie pour créer le « réflexe » du tri et du retour des MNU en pharmacie. Les jeunes sont également des relais importants auprès de leurs parents et grands-parents.

Le message dédié :

« Comment protéger la planète, tout en prenant soin de ses proches et de sa santé ?

Une réponse simple : rapporter ses médicaments non utilisés à la pharmacie !

Mais avant, savez-vous que c'est mieux de mettre tous les emballages vides, les boîtes en carton et les notices dans le tri sélectif chez vous pour les recycler ?

Le réflexe Cyclamed, c'est le meilleur moyen de s'assurer que vos médicaments ne polluent pas les sols ou les eaux et d'éviter les accidents domestiques.

Si vous avez un doute pour bien identifier les médicaments avant de les rapporter en pharmacie, rendez-vous sur notre moteur de recherche sur cyclamed.org !



En Streaming, Replay et podcasts :

- Diffusés sur Spotify, Deezer, Soundcloud, NRJ, Lagardère, RTL, Next et Radio France, la campagne a obtenu **plus de 4,4 millions d'impressions.**

- Afin d'évaluer l'efficacité et la performance de cette campagne, un post-test a été réalisé par Happydemics du 3 au 10 novembre auprès d'un **panel de 193 personnes** ayant mémorisé la campagne.

- **Plus des deux tiers des personnes interrogées (68 %)**

ont été intéressés par le spot et la pertinence du message.

NOUVEAU

La patientèle

A. La patientèle dans les officines

- En 2022, Cyclamed a décidé de sensibiliser la patientèle sur le lieu même de la pharmacie, où elle achète et rapporte ses médicaments. Au-delà des médias traditionnels, les personnes peuvent recevoir des messages de santé et de prévention sur des écrans intérieurs de l'officine.
- Deux animations de 20 secondes, sans le son, ont été diffusées sur 7 000 écrans internes de plus de 1 100 officines, réparties sur tout le territoire.

2 vagues :

- Du 9 au 22 mai 2022,
- Du 3 au 16 octobre 2022

Chaque vague a permis 650 diffusions par jour et par pharmacie, soit 9 828 000 diffusions pendant les 2 semaines.

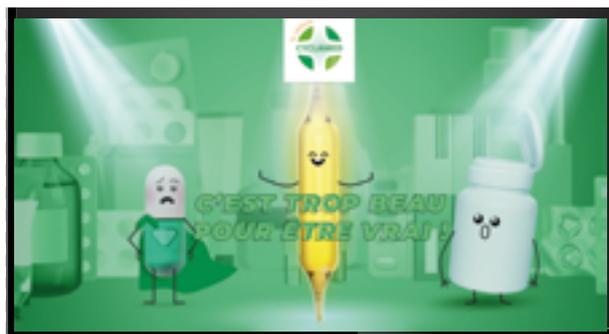
Les 2 vagues réunies ont comptabilisé au total 2,4 millions de contacts dans les officines.



Nos 2 vidéos d'animation



À l'aide d'une gélule « savante » de médicament, ce film explique comment trier, en toute simplicité et sécurité, son armoire à pharmacie familiale, en identifiant bien les médicaments des autres produits de santé et en mettant dans le tri sélectif les emballages en carton et notices, avant de rapporter ses Médicaments Non Utilisés (MNU) à la pharmacie.



Mise en évidence du devenir des MNU à l'aide d'une ampoule de médicament éclairante ; le personnage animé précise en effet une dimension peu connue : **L'acte de rapporter ses MNU en pharmacie, permet de produire de l'énergie sous forme d'électricité et de chaleur et donc d'éclairer des milliers de foyers chaque année.**

Le partenariat avec le Cespharm

En plus des actions propres à l'éco-organisme, les différents supports Cyclamed ont été promus et diffusés auprès des pharmaciens, tout au long de l'année 2022, par l'intermédiaire du **Cespharm** (Comité d'éducation sanitaire et sociale de la pharmacie française, qui dépend du Conseil national de l'ordre des pharmaciens). Cela a permis de sensibiliser le public et les patients à l'importance de rapporter leurs Médicaments Non Utilisés à la pharmacie.

Disponibles aux pharmaciens grâce au catalogue en ligne du Cespharm, en téléchargement et à la commande.



Nombre d'envois d'affiches adressées suite aux demandes des officinaux :

- « Informations importantes pour la sécurité des professionnels »
- « Mes médicaments non utilisés, Je protège ma planète, je les rapporte à la pharmacie »
- « Aidez votre pharmacien, triezy bien ! »
- « 10 conseils pour ranger son armoire à pharmacie »
- « Les médicaments non utilisés des particuliers collectés dans les cartons Cyclamed en officine »

Près de 2 200 affiches ont été diffusées sur commande des pharmaciens en 2022



Téléchargements

- **Le flyer** : « Médicaments non utilisés, je les rapporte à la pharmacie »
- **Les vidéos** :
 - › « Cyclamed, comment trier les médicaments non utilisés » versions horizontale et vertical (visionnage et téléchargement)
 - › « Cyclamed, le devenir des médicaments non utilisés : la valorisation énergétique » : versions horizontale et verticale (visionnage et téléchargement)
 - › Spot TV Cyclamed

Des articles dans la revue de l'Ordre ont permis de promouvoir ces actions.



Minute Santé publique du CESPARM/Ordre des pharmaciens

Cyclamed a signé une convention de partenariat avec le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens le 2 septembre 2022 dans le cadre du programme d'affichage dynamique « **La Minute Santé publique** » lancé en avril 2022 par le Cespharm.

Les deux animations vidéos et le spot TV de la campagne Cyclamed 2022 (format paysage et portrait) ont été intégrées dans les boucles vidéo « La Minute Santé publique » de septembre à décembre 2022. Ils ont ainsi été diffusés aux 5 500 pharmaciens actuellement ciblés par ce programme d'affichage numérique.

B. La patientèle dans les salles d'attente des médecins

Le choix s'est porté également auprès de la patientèle des médecins qui est particulièrement réceptive aux messages de santé et qui draine un public très large (des jeunes aux seniors).

Cette opération, initiée en 2021, a été renouvelée du 15 septembre au 15 décembre 2022. Nos deux vidéos d'animations et autres contenus d'information ont été diffusés avec 3 canaux :

1/ Kairos TV : un programme 100 % santé sur 41 230 écrans répartis dans toute la France :

- › **2 300 écrans** chez les médecins généralistes, maisons de santé
- › **38 930 écrans** dans 69 hôpitaux publics

Cette opération a permis de sensibiliser **9,9 millions de contacts patients** :

8 403 millions
de contacts dans
les salles d'attente



1,5 million
de patients
dans les hôpitaux



Diffusion de la campagne sur 38 930 écrans installés dans 69 CH/CHU.

- › CH AIX
- › CHU ANGERS
- › CH ARGENTEUIL
- › CH AVICENNE BOBIGNY
- › CH AVIGNON
- › CH BASTIA
- › CH BAYONNE
- › CH BELFORT
- › CH BERCK
- › CHU BESANÇON
- › CH BLOIS
- › CH BRIVES
- › CH CANNES
- › CHI CASTRES
- › CH CELTON SSS LES MX
- › CH CHARLEVILLE
- › CH CHENEVIER CRETEIL
- › CH COULOMMIERS
- › CH CRETEIL INTERCO
- › CH CRETEIL MONDOR
- › CH DOUAI
- › CH EPINAL
- › CH GONESSE
- › CH GRASSE
- › CH GRAU DU ROI
- › CHU LA RÉUNION
- › CH LE MANS
- › CH LES SABLES D'OLONNES
- › CHU LIMOGES
- › CH LISIEUX
- › CHU LYON (HCL)
- › CH MACON
- › CH MARSEILLE CONCEPTION
- › CH MARSEILLE NORD
- › CH MARSEILLE SUD
- › CH MARSEILLE TIMONE
- › CH MEAUX
- › CH MELUN
- › CH METZ
- › CH METZ BOULAY
- › CH METZ FELIX
- › CHR METZ MERCY
- › CH METZ BRIEY MAILLOT
- › CH MULHOUSE
- › CHRU NANCY BRABOIS
- › CHRU NANCY CENTRAL
- › CHRU NANCY GALLE
- › CHRU NIMES
- › CH PARE
- › CH PERIGUEUX
- › CH POINCARE
- › CHU POITIERS
- › CH POMPIDOU
- › CHU REIMS
- › CH ROMAN
- › CH SAUMUR
- › CH SEDAN
- › CH ST BRIEUC
- › CH STE PERINE
- › CHR ST OMER
- › CH SUD FRANCILIEN
- › CHR THIONVILLE
- › CH TOURCOING
- › CH VERSAILLES
- › CH VILLEJUIF (IGR)
- › CH VILLENEUVE
- › CH MONTAIGU
- › CH LUCON
- › CH LA ROCHE SUR YON

2/ Dans « Kairos News » :

Trois newsletters professionnelles comportant des informations sur le retour des MNU en pharmacie ont été diffusées auprès des 3 390 médecins avec un excellent taux d'ouverture moyen de 53 %.



3/ Dans l'application grand public « Kairos santé » qui comptabilise 3 910 utilisateurs actifs durant notre période de diffusion

Un sondage sous forme de post-test a été réalisé par 159 médecins « sentinelles » auprès de 795 de leurs patients (5 patients interrogés par médecin en fin de consultation pendant 1 mn).

Il révèle que :

- › **92 % des patients** ayant vu la campagne, souhaitent rapporter les MNU chez le pharmacien
- › **45 % des patients** savaient que les emballages vides, étuis en carton et notice sont à mettre dans le tri sélectif avant le retour des MNU en pharmacie



Auprès du grand public et des professionnels du médicament

Notre écosystème digital est large et s'adresse à tous nos publics

Le site Internet www.cyclamed.org s'adresse au grand public et comporte également un espace dédié professionnel pour les pharmaciens d'officine, les grossistes-répartiteurs et les entreprises du médicament. De même, un espace est destiné aux collectivités locales/associations/scolaires et bien sûr l'espace presse.



Site internet

L'écosystème digital de Cyclamed poursuit son évolution en se dotant en 2022 d'une **nouvelle page pour les médias**. Ainsi, l'onglet « Espace presse » propose désormais en 2 clics depuis la Homepage toutes les dernières communications de Cyclamed. Qu'il s'agisse de dossiers de presse, du Replay de la conférence de presse annuelle ou du dernier spot TV, les médias disposent des éléments presse à jour. Une nouvelle rubrique « Médiathèque » rassemble, quant à elle, tous les outils de communication téléchargeables.



Le site a également fait l'objet d'une **optimisation de son moteur de recherche**. Il permet de trouver tous les produits de santé et de savoir immédiatement s'ils rentrent ou non dans le circuit Cyclamed.



Réseaux sociaux

Les comptes des 5 réseaux sociaux poursuivent leur croissance avec toujours plus d'interactions avec les publics ciblés.

Des posts à destination des pharmacies ont rencontré un vif succès pointant vers des kits de communication « clefs en main » hébergés sur www.cyclamed.org



Ces kits proposent des visuels, des affiches, des illustrations pour accompagner les officines dans leur communication digitale à destination du grand public.

De nombreux quiz et autres questions ont également été posés tout au long de l'année suscitant de l'intérêt et des interactions avec la communauté.



à noter

2022 a marqué un tournant pour le compte Instagram dont plus de la moitié de sa communauté est composée désormais de comptes appartenant à des pharmacies dans toute la France. Les reposts et interactions entre ces dernières et l'éco-organisme y sont ainsi nombreux et en croissance régulière.

Chiffres clefs du digital en 2022

120 861
visites sur le site
(+8 % versus 2021)

1 205 829
impressions Google
(+60 % versus 2021) =
nombre de fois
où le site est apparu
dans les résultats de Google.

Réseaux sociaux

Les différents comptes poursuivent leur croissance et ces réseaux ont généré systématiquement des commentaires, réactions, reposts et likes.

2022	Facebook	Twitter	Instagram	LinkedIn
Nombre d'abonnés	50 597 (vs 49 525 en 2021)	6 245 (vs 5 872 en 2021)	2 106 (vs 1 324 en 2021)	689 (vs 467 en 2021)
Taux d'engagement moyen	5,5	2,4	2,5	4,8
Posts publiés	140	287	96	37

Avec toutes nos parties prenantes

LES COMITÉS D'ORIENTATIONS OPÉRATIONNELLES EN RÉGION (COO)

En 2022, les comités d'orientations opérationnelles régionaux se sont tenus à l'échelon des régions administratives. Dorénavant ces réunions sont proposées à la fois en présentiel et en visio. Elles sont élargies à toutes les parties prenantes, propices aux échanges et au plus près de leur pratique quotidienne pour répondre aux besoins des différents interlocuteurs.

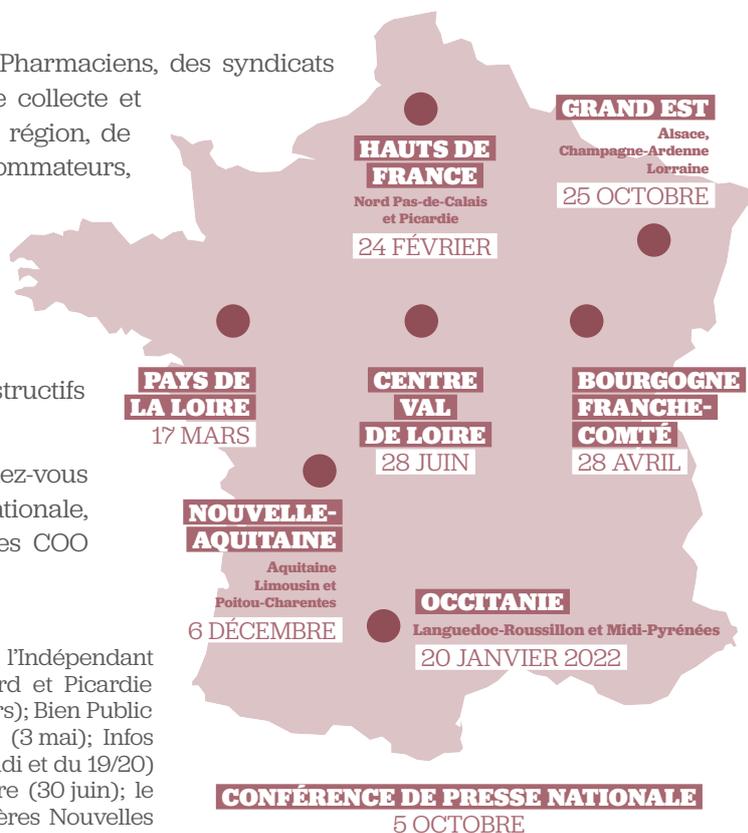
Sont invités les représentants régionaux de l'Ordre des Pharmaciens, des syndicats officinaux, des grossistes-répartiteurs, des prestataires de collecte et transports de déchets, des observatoires des déchets en région, de l'ADEME, des ARS, des associations de patients et/ou de consommateurs, partenaires locaux, facs de pharmacie...

Les sujets abordés sont à la fois informatifs par exemple sur le volume des ventes des médicaments, les résultats quantitatifs de la collecte nationale et régionale, des précisions sur le fonctionnement de la filière, la communication, nos diverses études et les échanges constructifs grâce aux apports d'expériences des parties prenantes.

Cyclamed accompagne toutes ces opérations de rendez-vous avec la presse, soit lors de sa conférence de presse nationale, le 5 octobre 2022 (en présentiel et visio), soit lors de ces COO en région.

Les retombées médiatiques des COO régionaux :

Midi Libre (21 janvier); France Bleu Hérault (20 janvier); l'Indépendant (21 janvier); le journal toulousain (21 janvier); France Bleu Nord et Picardie (1/3); Radio Horizon (24 février); Ouest France (22 mars et 24 mars); Bien Public (29 avril); France Bleu Bourgogne (2 mai); Fréquence Plus FM (3 mai); Infos dijon.com (19 mai); France 3 Bourgogne Franche-Comté (JT de Midi et du 19/20) du 4 mai; France Bleu Auxerre (4 mai); la république du centre (30 juin); le Berry Républicain (30 juin); l'Écho Républicain (7 juillet); Dernières Nouvelles d'Alsace (28 octobre et 3 novembre); l'Alsace (28 octobre et 3 novembre); Ami hebdo.com (3 novembre); le Populaire du Centre (11 décembre); La Montagne (11 décembre); RCF Bordeaux (13 décembre)



La conférence de presse annuelle du 5 octobre 2022

Pour présenter ses résultats quantitatifs, qualitatifs avec les nouvelles études 2022 grand public et auprès des pharmaciens d'officine, Cyclamed a choisi de la réaliser pour les journalistes, en présentiel et en visio, à la Fabrique générale, dans ce lieu symbolisant l'économie sociale et solidaire (ancienne miroiterie du 17^e) qui partage des valeurs et des engagements RSE.

Les retombées médiatiques ont été nombreuses :

Dépêches AFP du 5 octobre (mondiale et France); France Info (interview exclusive de Thierry Moreau Defarges) le 5 octobre à la TV et radio tout au long de la journée; TF1 du JT de 13h le 14 octobre et TF1 infos; Ouest France (10 octobre); le Parisien weekend et Aujourd'hui en France (14 octobre); les Echos (12 octobre); Quotidien du Médecin (7 octobre); Quotidien du pharmacien (13 et 15 octobre); Pharmaradio (6 octobre); Infodurable (6 octobre); Natura Sciences (20 octobre) ...

Grâce à l'étude CISION (ex Argus de la presse), nous pouvons mesurer les impacts dans la presse écrite et Internet (sans les retombées radiophoniques et télévisuelles).

Ainsi, 468 retombées médiatiques ont été recensées en 2022 :

- › **222 dans la presse écrite** sur 110 supports avec une diffusion de près de 22 millions d'exemplaires vendus
- › **246 dans la presse web** sur 142 supports, avec une diffusion de 7,5 millions de visiteurs uniques par mois sur le web
- › **Au total, un impact fort auprès de 29 millions de personnes** (vs 18 millions en 2021).



Nos divers partenariats auprès du grand public et des professionnels

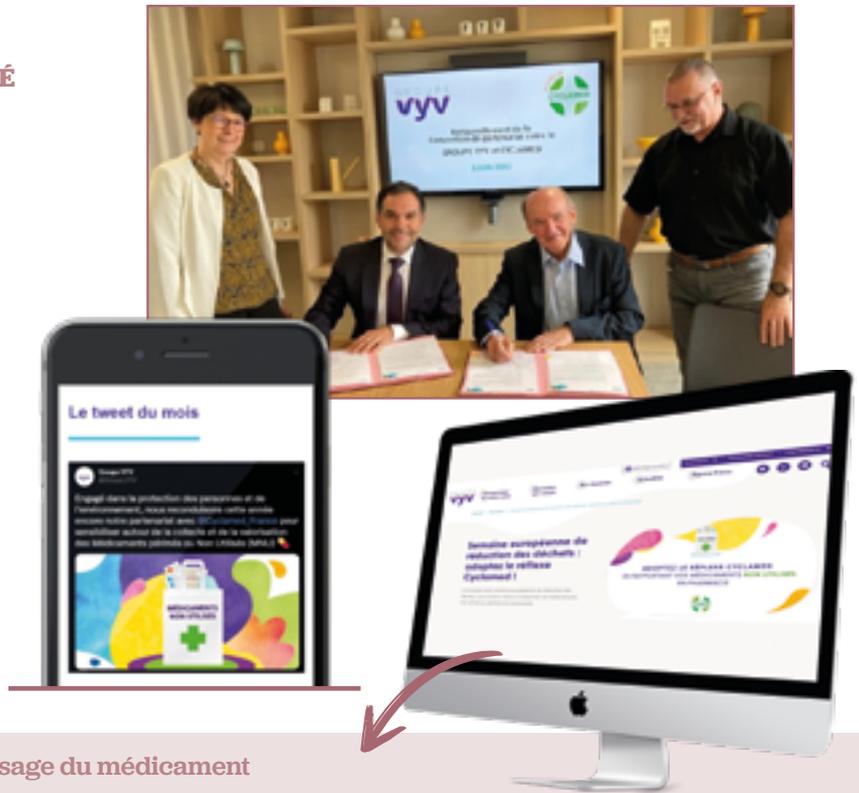
Cyclamed développe depuis plusieurs années des partenariats, sans contrepartie financière, avec des entités très différentes pour ouvrir largement la collecte des MNU à toutes les parties prenantes de notre société.

Avec le Groupe VYV

LE PREMIER ACTEUR MUTUALISTE DE SANTÉ ET DE PROTECTION SOCIALE

Le 23 juin 2022, le renouvellement du partenariat avec le Groupe VYV a été signé.

Créé en 2017, le Groupe VYV est issu de l'union de plusieurs acteurs mutualistes et de l'économie sociale et solidaire : Harmonie Mutuelle, MGEN, MMG, MNT, SMACL Assurances, VYV3 et le Groupe Arcade-VYV. Le groupe recense près de 11 millions de personnes protégées, 10 000 élus locaux et militants et 45 000 collaborateurs (données 2021).



Des actions de communication incitent au bon usage du médicament et au retour des MNU en pharmacie.

Le 1^{er} juillet, Thierry Moreau Defarges et Laurent Wilmouth ont présenté le dispositif et les enjeux de Cyclamed aux membres de la nouvelle commission de « l'Empreinte mutualiste du Groupe VYV » composée d'ambassadeurs (représentants des adhérents des mutuelles) et présidée par Anne-Marie Harster.

À l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets (SERD du 19 au 27 novembre 2022), des articles d'actualité ont été publiés sur le site Internet du Groupe VYV grand public avec une bannière publiée le 21 novembre auprès de leurs salariés et élus. Cyclamed a relayé aussi ces contenus sur ses réseaux sociaux.

La plateforme « **l'Usine à contenus d'info santé** » de la direction Prévention, éducation et promotion de la santé, du Groupe VYV, a également relayé une communication sur Cyclamed dans la rubrique « A la Une de l'Usine à contenus », du 7 novembre au 8 décembre 2022.*

Des représentants du Groupe VYV ont également été conviés à chaque fois à participer à nos réunions Cyclamed en région. Des ambassadeurs ont ainsi pu présenter leurs actions, comme par exemple en Occitanie le 20 janvier ou en Nouvelle Aquitaine le 6 décembre.



* « l'Usine à contenus d'info santé » la plateforme de diffusion de contenus de qualité, à disposition de tous les collaborateurs et élus du Groupe VYV et ses maisons.

Avec l'ANPPO

(Association Nationale des Préparateurs en Pharmacie d'Officine)

Une convention de partenariat a permis de mener des actions de sensibilisation auprès des préparateurs et élèves préparateurs en pharmacie qui sont en contact avec la patientèle.

En effet, les enseignants du CFA (Centre de Formation des Apprentis) de Paris (le plus important centre de France) ont été formés le 23 novembre pour intervenir auprès des 28 classes d'alternants, soit 1 100 élèves. Il est important que ces jeunes soient de vrais relais d'information pour assurer une pédagogie sur le tri affiné des MNU : séparation des étuis en carton et notices, emballages vides dans la poubelle jaune du domicile des particuliers, avant le retour des MNU en pharmacie.

Au sein du Centre de Formation des Apprentis - CFA de Paris, les spots TV, vidéos d'animations ont été diffusés sur les écrans internes du hall d'accueil, afin de sensibiliser les jeunes apprentis préparateurs.

Pour les officinaux avec Pharma Système Qualité

lors des « Rencontres de l'officine »

L'association Pharma Système Qualité qui regroupe 2 700 pharmacies engagées dans la certification ISO 9001 vise à promouvoir des bonnes pratiques officinales. Présente le 19 juin à Paris lors de ces rencontres, elle a distribué 50 tampons Cyclamed aux officinaux pour apposer la mention sur les ordonnances de la patientèle : « Je protège notre planète, je rapporte mes médicaments à la pharmacie »



Avec le groupement Cipharm

Les billboards TV et vidéos d'animation ont été relayés sur les réseaux sociaux du groupement (LinkedIn et Facebook) en juin.

Les étudiants en pharmacie avec les facultés

Présentation de Cyclamed aux futurs pharmaciens d'officine :

- › **Faculté d'Amiens** (27 janvier)
- › **Faculté de Marseille** (18 février)
- › **Faculté de Montpellier (Association pour la promotion des pharmacies expérimentales)** (20 mai)
- › **Faculté de Montpellier** (29 novembre)

De nombreuses thèses sur Cyclamed ont été suivies par notre éco-organisme, avec particulièrement celle de Manon DEBOURBE :

« IMPACT ÉCONOMIQUE, SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTAL DES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS : RÔLE PRÉVENTIF DU PHARMACIEN D'OFFICINE »

qui a reçu un prix de thèse pour sa qualité.

Avec INTERFIMO

Cette maison des professions libérales rassemblant notamment des pharmaciens regroupe 3 850 membres. Un podcast a été réalisé sous forme d'interviews de Thierry Moreau Defarges et Laurent Wilmouth sur l'ensemble du dispositif Cyclamed. Il a été envoyé dans leur newsletter et via un post LinkedIn.

Avec les industriels du médicament

POUR LES SALARIÉS ET LE GRAND PUBLIC

Sanofi

Lors de la journée mondiale de l'environnement du 31 mai, le siège de Sanofi à Gentilly a organisé une table-ronde pour ses collaborateurs et notamment une sensibilisation sur la gestion et le retour des MNU en pharmacie. 80 personnes étaient présentes dans l'auditorium et 200 personnes ont suivi la table-ronde en visio.

Dans la continuité de la conférence, un stand a été tenu par Cyclamed en fin de matinée et sur l'heure du déjeuner pour mieux faire connaître « le réflexe Cyclamed » et le tri affiné des MNU.



CHIESI

Lors d'une visite passionnante du site pharmaceutique de production industrielle à la Chaussée Saint Victor (41) en septembre, les salariés de Cyclamed se sont rendu compte de la modernité et de l'engagement du laboratoire en matière de RSE. Après avoir organisé en interne une journée « We act day » en matière de tri de leurs différents produits, ils ont sensibilisé leurs collaborateurs au « réflexe Cyclamed » en diffusant des vidéos et affiches Cyclamed.

Avec NèreS

(anciennement AFIPA) représentant les laboratoires pharmaceutiques produisant et commercialisant des produits de santé, disponibles sans ordonnance en pharmacie.

Une conférence de presse conjointe a été menée le 24 mars avec Vincent Cotard, Président de NèreS et Thierry Moreau Defarges sur l'état des lieux des comportements des Français avec leurs médicaments. L'objectif conjoint étant d'inciter nos concitoyens au retour des MNU en officine : « Trier son armoire à pharmacie au printemps, c'est protéger sa santé et l'environnement ».

PFIZER

Après la réalisation d'une brochure informative sur la conservation, le tri et l'élimination des médicaments destinée au grand public, l'entreprise du médicament a développé une page Internet sur Pfizer Pro destinée aux professionnels de santé.

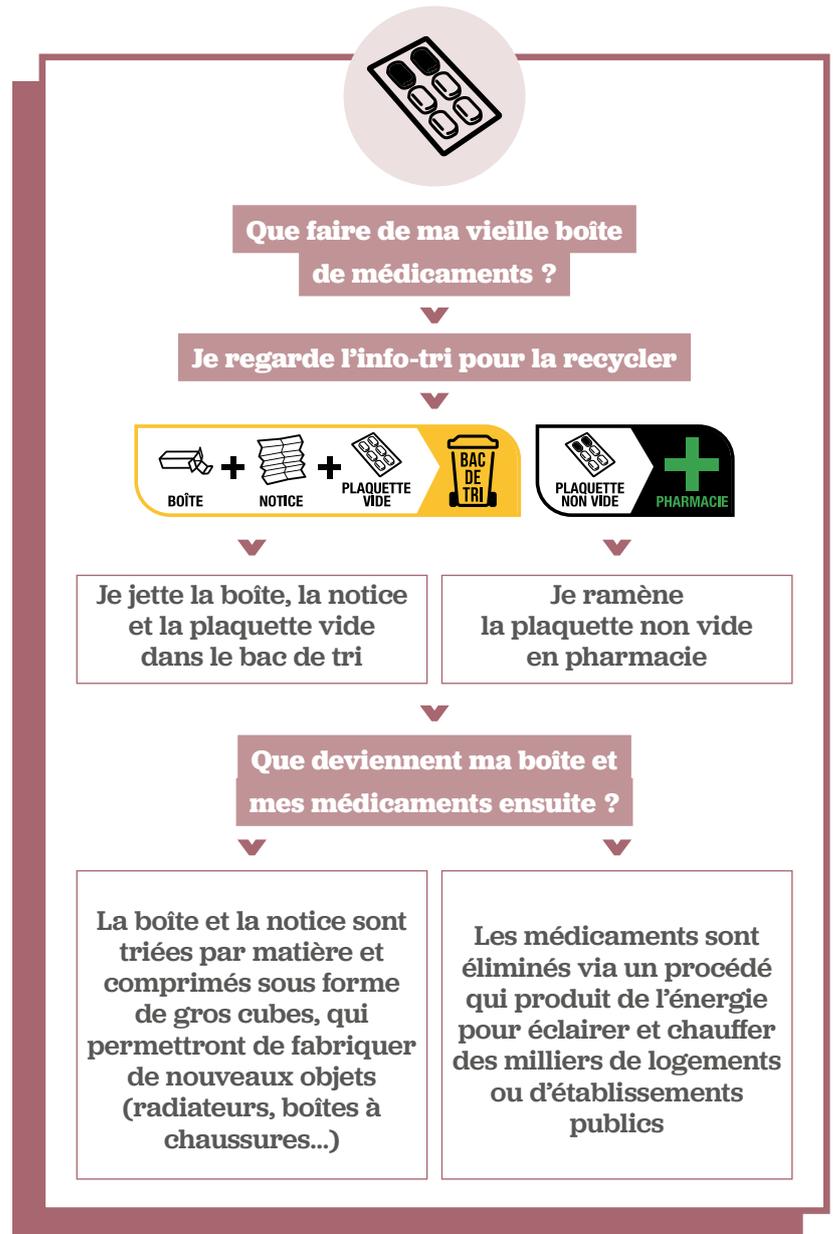


Avec les autorités et d'autres eco-organismes

Cyclamed a participé à la campagne organisée sous le patronage du Ministère de la Transition Écologique et de l'Ademe associant ces éco-organismes (Adelphé, Alcome, Aper, Batribox, Citéo, Corépilé, Cyclevia, Dastri, Eco DDS, Ecologic, Ecomaison, Ecosystem, Léko, Pyréeo, Re-fashion, Soren et Valdélia) diffusée du 19 décembre 2022 au 19 février 2023. Après la campagne 3 R (réduire, réutiliser et recycler) en 2021, le thème choisi en 2022 porte sur la nouvelle signalétique de l'Info-tri sur tous les produits, y compris celui des médicaments.

Cette campagne a pour but de sensibiliser un public très large sur cette nouvelle signalétique qui aide à mieux trier nos produits, appareils usagés et leurs emballages. Depuis l'été 2022, elle se déploie progressivement sur une multitude de produits et un coup d'œil suffit pour savoir où déposer son produit et contribuer à une économie durable et responsable.

Elle cible le grand public de 15 à 80 ans capable de trier... et un cœur de cible de jeunes adultes de 15 à 34 ans. Différents médias sont activés : TV, Vidéo online, presse écrite, des influenceurs et des actions digitales en métropole et Outre-mer.



Avec les collectivités locales



Cyclamed a décidé de rejoindre l'association en 2022, au titre « d'ami des Assises nationales des déchets » et participe ainsi aux comités de pilotage.

En raison de la crise sanitaire, les 16^{es} Assises (prévues en présentiel en janvier à Nantes) ont été reportées et se sont tenues sous forme de webinaire le 23 septembre 2022. Cet événement d'envergure nationale a permis de réunir plus de 1 000 participants (autorités, industriels, associations, collectivités locales, administrations et organismes publics)

Lors de l'ouverture, un mot du président des Assises, Thierry Meunier, a rendu hommage à l'action de Cyclamed. Des informations sur Cyclamed avec des chiffres-clés, liens réseaux sociaux et visuels ont été publiées sur leur site Internet et leurs réseaux sociaux.

Avec l'association Rudologia



Participation de Cyclamed aux rencontres territoriales sur les filières REP (Responsabilité élargie des Producteurs).

- **Speedmeeting du 31 mai à 2022** Rouen (région Normandie)
- **Speedmeeting du 6 octobre 2022** Châlons-en Champagne (région Grand-Est)



Avec la ville de Carignan (Ardennes)

La commission Environnement et Cadre de vie de la municipalité de Carignan dans les Ardennes a souhaité mener une sensibilisation très originale sur le tri des déchets. Un projet a été proposé à des enfants consistant à réaliser des objets avec ce que l'on trouve dans un sac de tri.

- **Un focus** a été mis sur la préservation de l'environnement passant par le tri des médicaments.
- **Des flyers Cyclamed** ont été distribués dans les familles par l'intermédiaire des élèves.
- **Les affiches** réalisées par les scolaires ont été présentées lors de l'exposition à la foire de l'Ascension 2022.



Avec d'autres collectivités

Le pôle environnement des 60 communes de la communauté de Sisteronais-Buech (PACA) a incité au tri de l'armoire à pharmacie familiale pour rapporter les MNU en pharmacie, lors du « nettoyage du printemps ».

Le Bassin d'Arcachon

Depuis plusieurs années, Cyclamed et le Bassin d'Arcachon ont établi un partenariat qui a pour but de sensibiliser les patients et les professionnels de santé des communes autour du Bassin d'Arcachon à mieux prendre en compte le rôle des médicaments dans la pollution des eaux. Dans ce cadre, le SIBA (Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon) a réalisé, en partenariat avec Cyclamed, une vidéo en 2022 pour présenter l'ensemble du fonctionnement et les enjeux de la filière avec des acteurs locaux et les autorisations de la métropole de Bordeaux et de nos autres partenaires. Elle s'est déroulée chez un médecin, un pharmacien, avec un grossiste-répartiteur, l'UVE de Cenon...



OUTRE-MER



OUTRE MER

Cyclamed souhaite attirer l'attention sur les situations très spécifiques de chaque DROM-COM, chaque territoire étant un cas particulier. La prise en charge des déchets de tout type est un vrai problème sur ces territoires qui ne bénéficient pas du même environnement que la métropole. Si tout doit être fait pour développer la meilleure prise en charge possible, ce à quoi Cyclamed participe activement, il est clair que ces territoires ne pourront pas atteindre le même niveau de performance dans un temps rapproché compte-tenu des moyens mis en place, de la situation socio-économique et du niveau de richesse de chaque territoire.

Le fonctionnement

Il est identique à celui en métropole, mais seule La Martinique possède sur son territoire une UVE « La Martiniquaise de Valorisation », où sont valorisés énergétiquement les MNU des particuliers martiniquais.

Pour les autres territoires, les conteneurs pleins de réceptacles de collecte Cyclamed remplis sont acheminés en métropole pour être valorisés dans deux UVE en Normandie : cf tableau des résultats quantitatifs de la collecte des MNU.

Présence du dispositif Cyclamed en Outre-Mer



Dispositif en Outre-Mer en 2022

Territoire d'Outre-Mer	Grossiste-Répartiteur	Nombre de conteneur-benne	Unités de Valorisation Énergétique
Guadeloupe	Sopharma	1	Oreade - Saint Jean De Folleville
	GPG	1	
	Ubipharm	1	
Martinique	Sopharma	1	La Martiniquaise
	Ubipharm	1	
Guyane	SPG	1	Oreade - Saint Jean De Folleville
	Ubipharm	1	
La Réunion	Pharmar	1	SNVE - Grand Quevilly
	Cerp (Sainte Marie et Saint Pierre)	2	
	Soredip	1	
Mayotte	Copharmay	1 conteneur situé chez Star Mayotte + 5 box loués	SNVE - Grand Quevilly
	Ubipharm		
Saint Martin	Laborex	1	Oreade - Saint Jean De Folleville
Total	13	13	2 UVE en Normandie 1 UVE en Martinique

Gouvernance, planification et suivi opérationnel

Plateformes Caraïbes et Océan Indien

Cyclamed, avec l'ensemble des éco-organismes, co-finance les différentes plateformes de suivi des filières à Responsabilité Élargie Producteurs (REP) mises en place par l'Etat, l'Ademe et les éco-organismes contributeurs, afin de mener des actions concrètes communes qui permettent de répondre aux besoins des éco-organismes ainsi qu'aux besoins des territoires concernés :

- **Plateforme « Océan Indien »** animée par le Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion - SICR pour La Réunion et par Maoré Territoires : pour Mayotte
- **Plateforme « Caraïbes »** animée par C2D consulting pour la Guadeloupe (y.c. Saint Martin et Saint Barthélemy), par Entreprises & Environnement pour la Martinique et par Acorpe Environnement et Agriculture pour la Guyane

Les plateformes se réunissent plusieurs fois dans l'année afin de suivre les 8 actions engagées, ou à engager, par les éco-organismes et leurs partenaires telles que : développement du transport inter-îles, valorisation énergétique des déchets de ces territoires, augmentation des points d'apport volontaires sur les communes, communication, etc.

Une réunion annuelle est organisée au niveau national réunissant l'ensemble des parties prenantes des plateformes.

Cas particulier pour le territoire de Saint-Martin : au vu des besoins spécifiques du territoire, un comité technique spécial Saint-Martin a été créé en 2022 et s'est tenu pour la première fois le 24 novembre. Il comprend les mêmes axes d'actions que ceux des autres territoires.



Facilitateurs Cyclamed

Cyclamed a fait le choix de représentants ou facilitateurs sur les territoires d'outre-mer, dont le rôle est de :

- Représenter l'éco-organisme auprès des instances locales et gouvernementales
- Assurer le suivi opérationnel de la filière sur le territoire
- Sensibiliser et être un relais de proximité auprès des professionnels du médicament, des prestataires et du grand public

Les partenaires choisis sont :

- › **Martinique** : la société Entreprises & Environnement (2019)
- › **Guadeloupe – Saint Martin – Saint Barthélemy** : la société C2D Consulting (2019)
- › **La Réunion** : le Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion - SICR (2020)
- › **Guyane** : la société Acorpe Environnement et Agriculture (2021)
- › **Mayotte** : la société Maoré Territoires (2022)

Cas particulier des territoires de l'Océan Indien

Depuis 2021, nous avons eu de grandes problématiques de retour des déchets en Métropole, notamment des territoires de La Réunion et particulièrement celui de Mayotte, dues principalement au refus des compagnies maritimes d'exporter certains types de déchets (durcissement de la réglementation, etc.) et à une pénurie de conteneurs maritimes.

Ces problématiques rencontrées, ont eu comme conséquence un ralentissement notable des exports en 2021 et 2022. La résolution de ces difficultés a nécessité l'intervention d'une multitude d'acteurs tels que la DREAL, l'ADEME, les ministères, etc. sur un temps très long de négociation.

Sur le territoire de Mayotte, où il y a très peu d'acteurs œuvrant dans le domaine de la gestion des déchets et

où les exportations des déchets ont été stoppées pour Cyclamed depuis l'été 2021, Cyclamed a dû s'organiser en louant 2 box sécurisés afin d'offrir une solution temporaire de stockage à ses deux grossistes-répartiteurs qui continuaient de récupérer des réceptacles de collecte Cyclamed pleins de MNU auprès de leurs clients officinaux. En 2022, la situation ne s'améliorant pas, Cyclamed a dû augmenter le nombre de box jusqu'à 5 loués afin d'assurer la continuité opérationnelle du dispositif. Fin 2022, un export du conteneur Cyclamed a pu être réalisé.

Par sécurité et malgré la reprise des exports de ce territoire vers la Métropole, Cyclamed maintient la location d'un box en parallèle, si la situation venait à se compliquer à nouveau.

L'équipe CYCLAMED en déplacement à La Réunion et Mayotte

En novembre 2022, l'équipe Cyclamed s'est déplacée pendant une semaine sur les territoires de La Réunion et de Mayotte afin de rencontrer ses différentes parties prenantes et d'améliorer son dispositif sur ces territoires.

Toute l'équipe Cyclamed tient à remercier l'ensemble des parties prenantes qui lui ont réservé un accueil chaleureux et sont supportifs du dispositif en place. Lors de cette tournée des parties prenantes, Cyclamed a eu des échanges très constructifs autour du dispositif et pleins de projets sont en vue d'un développement futur.

Cyclamed tient à remercier particulièrement ses facilitateurs qui ont co-construit avec nous les rendez-vous et se sont rendus disponibles pendant tout notre séjour. Un grand merci à Sandrine Sinapayel et Camille Roger du SICR à La Réunion ainsi qu'à Franck Toy Ebele et Raissa Mouhitou de Maoré Territoires à Mayotte.

La réunion

Le 14 et 15 novembre 2022, Cyclamed a rencontré à La Réunion l'ensemble des parties prenantes ci-dessous :

LA RÉUNION : 14 et 15 novembre 2022	
GROSSISTES-RÉPARTITEURS	Rencontre et visite qualité de la CERP Sainte Marie
	Rencontre et visite qualité de SOREDIP Saint Leu
	Rencontre et visite qualité de la CERP Saint Pierre
	Rencontre et visite qualité de PHARMAR La Possession
INSTANCES LOCALES	Rencontre avec l'ARS
	Rencontre avec l'ADEME et la DEAL
OPÉRATEUR DE COLLECTE	Rencontre avec Suez Réunion
SICR – FACILITATEUR	Rencontre avec les équipes du SICR
PRESSE	RTL Réunion
	JIR journal presse écrite
ÉTUDE	Caractérisation des réceptacles de collecte Cyclamed sur le site de SOREDIP avec notre bureau d'étude SODAE
	Visite d'un foyer pour la réalisation de l'étude REMEDE avec l'enquêteur missionné par CSA



Rencontre avec l'ARS
Thierry Moreau Defarges /
Jérôme Schmidt (ARS)/
Nadine Chaya / Laurent Wilmouth

Pour la première fois, Cyclamed avec son bureau d'étude SODAE a réalisé une étude de caractérisation sur le site de Soredip Saint Leu

Les pharmacies d'officine sont bien sensibilisées : les cartons sont bien fermés, identifiés au nom de l'officine et sont remplis / optimisés au maximum (bien plus que la métropole).

Les grossistes-répartiteurs disposent de conteneurs-bennes de 40 pieds au lieu des 30 m³ en métropole.

Le dispositif Cyclamed est opérationnel sur ce territoire et fonctionne très bien. Cyclamed s'est fixé comme objectif de renforcer sa communication à La Réunion afin de sensibiliser d'avantage la population et les professionnels de santé sur la filière.



Caractérisation SOREDIP



Mayotte

Du 16 au 18 novembre 2023, Cyclamed s’est rendu à Mayotte. Lors de l’arrivée de l’équipe, des émeutes ont eu lieu le jour même rendant impossible d’honorer le rendez-vous prévu avec le président du syndicat des pharmaciens d’officine. Plusieurs rencontres/réunions ont dû également être annulées pour cause d’incidents survenus sur le territoire.

MAYOTTE : 16 au 18 novembre 2022

GROSSISTES-RÉPARTITEURS	Rencontre et visite qualité d’Ubipharm
	Rencontre avec Copharmay
INSTANCES LOCALES	Rencontre avec l’ARS
	Rencontre avec l’ADEME, la DEAL et le SGAR
	Echange avec le Syndicat des infirmiers
	Rencontre avec les associations de consommateurs et de patients
OPÉRATEUR DE COLLECTE	Rencontre avec Star Mayotte
CENTRE DE STOCKAGE (box loués)	Rencontre et visite de HG Mayotte
PHARMACIES	Officine des Dauphins
	Officine Iloni
PRESSE	Interview avec Mayotte 1 ^{ère}

Ce séjour à Mayotte nous a permis de nous rendre compte de la réalité de la situation et des difficultés rencontrées sur ce territoire.

5 Box loués sur le site sécurisé de HG Mayotte pour le stockage des réceptacles de collecte pleins



Cyclamed considère ce territoire comme prioritaire et a la volonté de sécuriser en premier lieu le dispositif opérationnel au vu des difficultés rencontrées régulièrement (notamment sur l’export), en maintenant la solution de stockage temporaire au besoin chez HG Mayotte pour les réceptacles de collecte pleins de MNU, tout en développant la sensibilisation du grand public et des professionnels de la santé.

La communication développée et adaptée en Outre-mer

En synergie avec nos campagnes de sponsoring menées en métropole, nous avons choisi de diffuser également nos billboards TV sur les chaînes leaders en Outre-mer : Guadeloupe 1^{re}, Martinique 1^{re}, Guyane 1^{re}, Mayotte 1^{re} et Antenne Réunion, à des heures favorables dans la journée.

Nombre de contacts	Du 24 janvier au 11 février	Du 1 ^{er} au 30 juin	Du 12 au 30 septembre
 Femme/ enfant	2,5 millions	2,4 millions	2,7 millions
+ 50 ans	9 millions	8 millions	9,4 millions

Dans les DROM/COM, de façon complémentaire à la TV, des actions de proximité ont été menées avec nos facilitateurs sur place pour améliorer le retour des MNU en pharmacie dans ces territoires.

En Guadeloupe

- Des visites ont ainsi été effectuées dans les pharmacies de l'île St Martin et de Marie-Galante pour les aider à développer l'information auprès de leur patientèle afin de développer le tri affiné des MNU avant le retour des MNU.
- Lors de la SERD (Semaine européenne de réduction des déchets), une animation s'est déroulée auprès des clients du centre commercial Leclerc de Bas-du-Fort (25/11/2022).
- Une formation sur Cyclamed a été dispensée auprès des étudiants du BTS des préparateurs en pharmacie au CFAPAG (centre de formation d'apprentis polyvalent de l'académie de Guadeloupe) : 90 élèves de 1^{re} année et 20 apprentis en seconde année.
- Les différents supports (affiches, flyers, vidéos, films, contenus digitaux) ont été distribués aux collectivités locales de Guadeloupe.

En Martinique

Tout au long de l'année, Cyclamed a participé avec d'autres éco-organismes à différents événements :

- 8 tournées « Kay Pwop » pour inciter au tri des déchets ou produits dans différentes communes : St Joseph, Rivière Pilote, Marin, St Esprit, Ducos, Vauclin.
- Des interventions avec présentation sur le dispositif dans 12 établissements scolaires de Schoelcher, St Joseph, St Esprit, Vauclin, St Pierre, Fort de France, Ste Marie, Rivière salée.
- Une formation auprès de 60 élèves (2^e année) de BTS du Centre de Formation des Apprentis (CFA) préparateurs en pharmacie de Rivière salée.
- Avec DASTRI, des professionnels de santé et le grand public ont été sensibilisés lors d'événements tels que : la journée mondiale du diabète à Lamentin (250 personnes), le congrès de diabétologie à Schoelcher (120 personnes), la course contre le diabète à Rivière salée...
- Des actions de sensibilisation ont été menées en collaboration avec les 3 EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) : la CACEM (Communauté d'agglomération Centre Martinique), Cap Nord, la CAESM (Communauté d'agglomération de l'Espace du Sud de la Martinique), car nos supports de communication ont été diffusés (vidéos d'animation, kakémono, affiches) dans leurs différentes structures : accueil mairies, crèches.
- Notre facilitatrice a dispensé une formation auprès des 10 ambassadeurs du cadre de vie de la CACEM (1/12/2022) pour qu'ils soient à leur tour, des relais auprès de leurs administrés.



L'île de La Réunion

Lors de la visite sur place en novembre, Thierry Moreau Defarges a répondu à de nombreuses interviews qui ont donné lieu à de nombreuses retombées médiatiques (TV, radio, presse) comme dans : le « Quotidien de la Réunion » (16/11), le JIR (16/11), « Leader Réunion » (novembre), Zinfos 974, RTL Réunion.

En 2022, notre facilitatrice a assuré des :

- Formations sur notre filière aux 120 étudiants préparateurs en pharmacie de l'URMA (Université régionale des Métiers de l'Artisanat) à Ste Clotilde (les 9 et 16/2/2022). L'objectif est de former aux bonnes pratiques liées au dispositif ces futurs professionnels de santé qui seront au contact de la patientèle.
- Formations sur Cyclamed auprès de 330 jeunes avec leurs enseignants au lycée professionnel Horizon à Moufia (16/2) lors de la « semaine anti-gaspillage » et aux 400 élèves du lycée Boisjoly Potier à Le Tampon (15/4) lors du forum de sensibilisation au développement durable.
- Lors de la Marche de la Mutualité (21/8) sur le site du Blue Bayou à l'Etang Salé Les Hauts : 226 personnes sensibilisées.
- Lors des expositions photo pédagogiques « Re-cyclages » au sein des écoles d'ingénieurs de St Pierre (14/3 au 18/4 et du 10 au 23/10).



En Guyane

Tout au long de l'année, notre facilitateur a informé toutes les parties prenantes de nos différentes campagnes de sensibilisation grand public à la TV et en mettant à leur disposition les supports de communication Cyclamed imprimés, audiovisuels et digitaux. Ces différents publics sont : les professionnels de santé, les autorités (Ademe, ARS, Direction Générale des Territoires et de la Mer (DGTM), collectivités territoriales, représentants ordinaires et syndicaux de pharmaciens...).

À Mayotte

Une grande proximité entre le pharmacien d'officine et le patient est à noter. Un vrai travail de pédagogie est entretenu par les pharmaciens d'officine vis-à-vis des patients. Ils prennent le temps de leur donner les informations nécessaires sur le dispositif MNU et vont même jusqu'à faire le tri des produits non autorisés et des emballages au sein de la pharmacie.

Après consultation des différentes parties prenantes sur leurs besoins pour développer la filière MNU sur ce territoire, sachant qu'une grande majorité de la population ne parle pas le français, Cyclamed lance avec son facilitateur, un travail de réalisation d'outils de communication pédagogiques à destination des officines en langue mahoraise avec beaucoup d'illustrations. Cela sera opérationnel en 2023.



RÉSULTATS FINANCIERS (HT)



RÉSULTATS FINANCIERS (HT)

Quelques commentaires

Cotisations

Elles sont obtenues exclusivement des laboratoires pharmaceutiques en appliquant 0,0037€ HT par boîte de médicament vendues en officine. À noter 47 laboratoires à 90 euros

Achats

Avec 3 121K€, ils représentent 28 % des charges totales de l'exercice. Les cartons constituent le seul poste des achats. Ce poste est en hausse de 31 % par rapport à 2021 du fait des hausses importantes du coût du papier.

Élimination

Avec 5 823 K€, l'élimination des MNU et des emballages associés représente 53 % des charges totales de l'exercice. Le coût d'élimination d'une tonne de déchets (incinération + location + transport) est de 343 € en 2022, dont 185 € pour l'incinération avec valorisation énergétique en hausse de 13 % à comparer à (incinération + location + transport) 304 € en 2021, dont 158 € pour l'incinération. Le poste principal de hausse est l'incinération, les UVE de transfert ou de dépannage appliquant des prix très élevés.

Études

Elles correspondent à l'étude qualitative barométrique annuelle BVA, aux données GERS, à l'enquête IMAGO sur les Pharmaciens et aux speed-meetings de RUDOLOGIA.

Communication

Les dépenses s'élèvent à 902K€, soit 8 % des charges totales de l'exercice. 88 % d'entre elles ont été investies pour le Grand Public: dans la campagne télévisée (410K€), la campagne d'affichage dynamique dans les cabinets médicaux et sur les écrans intérieurs des pharmacies (121K€), les spots et chroniques radio (105K€), les réseaux sociaux (pour 134K€), le site internet (26K€). 1% correspondent à la communication interne (COO en régions, flyers et affichettes) et 11 % en prestations fonctionnelles (honoraires agences d'accompagnement, prestations diverses)

Facilitateurs DROM COM

Ce poste représente des opérations de logistique et des opérations de communication.

Recherche & Développement

Ces dépenses correspondent à l'étude de caractérisation annuelle réalisée par SODAE, au suivi des PRPGD régionaux par Rudologia, à l'étude sur le gisement des MNU réalisée par CSA, à l'étude de l'Université de Grenoble sur la caractérisation des produits récupérés et le gisement des MNU dans les foyers français et à l'étude INERIS.

Frais de fonctionnement

Ils s'élèvent à 730K€ et représentent 7 % des charges totales de l'exercice.

Provisions

À partir de 2022, en lien avec le Décret n° 2020-1455 du 27 novembre 2020 portant réforme de la responsabilité élargie des producteurs, Cyclamed se doit de disposer d'une trésorerie de provisions correspondant à un montant d'au moins 20 % des contributions financières versées annuellement par les producteurs, soit un montant de 50 % supérieur à ce qui était demandé par le précédent agrément.

À fin 2022, les charges ayant été supérieures aux recettes, une reprise de provisions de 187K€ a été effectuée. Ces provisions cumulées s'élèvent donc à 2 049K€. Malgré cette reprise, Cyclamed dispose dans ses comptes d'une provision pour charges futures supérieure à deux mois de l'ensemble des charges.

Comptes de résultats (en KEuros)

A. PRODUITS	Exercice 2021	Exercice 2022
TOTAL PRODUIT	9 866	10 983

B. CHARGES		
1. Achats	2 381	3 121
2. Elimination	5 536	5 823
3. Etudes & Audits	29	44
4. Communication	981	902
5. Facilitateurs Drom Com	42	45
6. Campagne Nationale Autorités	28	32
7. Recherche & Développement	158	216
8. Redevance ADEME	58	80
9. Frais de fonctionnement	649	730
10. Prov. Pour risque	18	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	9 879	10 993

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-13	-10
RÉSULTAT FINANCIER	2	2
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	11	8
RÉSULTAT COMPTABLE	0	0
RÉSULTAT FISCAL	0	0





ANNEXES

ANNEXES

Entreprises du médicament adhérentes 2022

Augmentation du nombre d'adhérents et contribution minimum forfaitaire

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) votée le 10 février 2020 imposant aux producteurs, au 1^{er} janvier 2022 l'apposition d'un identifiant unique attribué par chaque filières REP auxquelles ils sont soumis (Filière MNU pour CYCLAMED) sur leur Conditions Générales de Ventes ainsi qu'une signalétique Triman et info-tri qui doit être apposée sur le produit (emballage ou notice) a généré des demandes de 1^{ères} inscriptions importantes avec la venue de laboratoires en création se préoccupant en amont des mentions à indiquer sur leurs nouveaux produits à mettre sur le marché.

Cette délégation de l'ADEME à CYCLAMED de créer, pour ses adhérents, l'identifiant unique via la plateforme SYDEREP et l'envoi des éléments graphiques pour la mise en œuvre de l'info-tri médicament à des laboratoires n'ayant pas encore de produits sur le marché ainsi que pour les laboratoires vendant très peu de boîtes de médicaments en officine, nous a conduit à mettre en place une contribution minimum forfaitaire de 90 € HT permettant leur adhésion à CYCLAMED et remplir ainsi leur obligation de filière REP.

Contrat d'adhésion

Afin de tenir compte des différentes évolutions définies dans notre nouveau cahier des charges concernant la réforme du cadre régissant la responsabilité élargie des producteurs en matière de prévention et de gestion des déchets, Cyclamed a rédigé, en accord avec le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, un nouveau contrat pour ses adhérents. Il fixe notamment les modalités d'adhésion et les nouvelles obligations vis-à-vis des missions de suivi confiées par la loi à l'ADEME (Info-tri, IDU). Ce contrat a été validé par nos autorités.

Préparation de la mise en place de la dématérialisation

des factures Cyclamed (clients & fournisseurs)

L'ordonnance n° 202-1190 publiée au Journal Officiel du 16 septembre 2021 impose la généralisation de la facturation électronique entre 2024 et 2026 impliquant une refonte de la comptabilité. Bien que Cyclamed ne soit concerné par cette nouvelle réglementation qu'en 2026, l'association se prépare à cette évolution en rencontrant des prestataires pour une mise en place au deuxième semestre 2023.

Laboratoires adhérents à Cyclamed, hors France



Liste des adhérents 2022*

1	ABBVIE SAS	43	BRISTOL-MYERS SQUIBB	86	FRESENIUS KABI FRANCE
2	ACCORD HEALTHCARE FRANCE	44	BROTHIER	87	G.L. PHARMA FRANCE
3	ADARE PHARMACEUTICALS SAS	45	C.C.D.	88	GALAPAGOS
4	ADDMEDICA	46	CAG PHARMA	89	GALDERMA INTERNATIONAL
5	ADVICENNE SA	47	CARELIDE	90	GE HEALTHCARE SAS
6	AGUETTANT	48	CELLTRION HEALTHCARE FRANCE	91	GEDEON RICHTER FRANCE
7	AIMMUNE THERAPEUTICS Ireland Ltd	49	CEMAG CARE	92	GEN.ORPH
8	ALCON FRANCE	50	CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES	93	GIFRER BARBEZAT SAS
9	ALEXION PHARMA FRANCE	51	CEVIDRA	94	GILBERT
10	ALFASIGMA	52	CHAIX ET DU MARAIS LAVOISIER	95	GILEAD SCIENCES SAS
11	ALK ABELLO	53	CHAUVIN BAUSCH & LOMB	96	GIPHAR
12	ALLERGAN FRANCE S.A.S.	54	CHEPLAPHARM FRANCE	97	GLAXOSMITHKLINE SANTE GRD PUB.
13	ALLIANCE PHARMA FRANCE SAS	55	CHIESI S.A.S	98	GLENWOOD GMBH PHARMAZEUTISCHE
14	ALLOGA FRANCE	56	CHUGAI PHARMA FRANCE	99	GLOBAL BLOOD THERAPEUTICS Netherlands BV
15	ALMIRALL SAS	57	CLINIGEN HEALTHCARE FRANCE	100	GRIFOLS FRANCE
16	ALMUS FRANCE	58	CLOVIS ONCOLOGY FRANCE	101	GRIMBERG S.A.
17	ALTER	59	CODEXIAL	102	GUERBET
18	AMARIN PHARMACEUTICALS Ireland Ltd	60	COOPER	103	H.A.C. PHARMA
19	AMGEN SAS	61	CRINEX SA	104	H2 PHARMA
20	AMICUS THERAPEUTICS SAS	62	CRISTERS	105	HOMEOPATHIE ROCAL SA
21	ANGELINI PHARMA France	63	CSL BEHRING SA	106	HOMME DE FER
22	ARKOPHARMA	64	DAIICHI SANKYO FRANCE	107	HORUS PHARMA
23	ARROW GENERIQUES SAS	65	DB PHARMA	108	HRA PHARMA FRANCE
24	ASPEN FRANCE	66	DECIPHERA PHARMACEUTICALS BV	109	HRA PHARMA RARE DISEASES
25	ASTELLAS PHARMA	67	DELBERT	110	IBSA PHARMA
26	ASTRAZENECA	68	DIETETIQUE ET SANTE SAS	111	IDORSIA PHARMACEUTICALS France
27	B. BRAUN MEDICAL	69	DOMES PHARMA FR	112	IMAXIO
28	BAILLEUL	70	DR.FALK PHARMA SAS	113	IMMEDICA
29	BAXTER SAS	71	EFFIK	114	INCYTE BIOSCIENCES FRANCE
30	BAYER HEALTHCARE SAS	72	EG LABO - Eurogenerics	115	INDIVIOR FRANCE SAS
31	BIAL PORTELA	73	EISAI SAS	116	INNOTECH INTERNATIONAL SAS
32	BIOCODEX	74	ELERTE	117	INRESA
33	BIOGARAN SAS	75	ESTEVE PHARMACEUTICALS SAS	118	IPHYM SAS
34	BIOGEN FRANCE	76	ETHYX PHARMACEUTICALS	119	IPRAD PHARMA
35	BIOLUZ SA SCOP	77	EUMEDICA SA	120	IPSEN CONSUMER HEALTHCARE
36	BIOPROJET PHARMA	78	EURODEP PHARMA	121	IPSEN PHARMA SAS
37	BIOSE INDUSTRIE	79	EUROPHTA	122	JANSSSEN CILAG
38	BLUEFISH PHARMACEUTICALS	80	EVER PHARMA FRANCE	123	JAZZ PHARMACEUTICALS FRANCE
39	BLUEPRINT MEDICINES SAS	81	EXELTIS SANTE	124	Johnson & Johnson Santé Beauté Fr.
40	BOEHRINGER INGELHEIM FRANCE SAS	82	EXPANSCIENCE	125	JOLLY JATEL
41	BOIRON	83	FERRING SAS		
42	BRACCO IMAGING FRANCE	84	FIDIA		
		85	FORTE PHARMA		

126	JUVISE PHARMACEUTICALS	162	MUNDIPHARMA	198	SANDOZ
127	KREUSSLER & CO	163	MYLAN MEDICAL SAS	199	SANOFI PASTEUR EUROPE
128	KRKA FRANCE	164	MYLAN SAS	200	SANOFI-AVENTIS FRANCE
129	KYOWA KIRIN PHARMA	165	NEURAXPHARM	201	SANTEN SAS
130	LA TISANE PROVENCALE	166	NEXMED PHARMA	202	SCIENCEEX
131	LABCATAL	167	NOGUES	203	SERB SAS
132	LABORATOIRE BAILLY-CREAT	168	NORDIC PHARMA SAS	204	SIFI France
133	Laboratoire DES GRANIONS	169	NORGINE SAS	205	SOFIBEL
134	LABORATOIRE GLAXOSMITHKLINE	170	NOVARTIS PHARMA SAS	206	STALLERGENES SAS
135	LABORATOIRE X.O.	171	NOVO NORDISK	207	STEMLINE BV
136	LABORATOIRES BESINS INTERNATIONAL SAS	172	OHRE PHARMA SAS	208	STRADIS
137	Laboratoires BOUCHARA - RECORDATI SAS	173	OMEGA PHARMA FRANCE	209	STRAGEN FRANCE
138	LABORATOIRES ETHYPHARM	174	OPELLA HEALTHCARE FRANCE SAS	210	SUBSTIPHARM
139	LAPHAL	175	ORGANON FRANCE	211	SUN PHARMA FRANCE
140	LEADIANT BIOSCIENCES SAS	176	ORION PHARMA	212	SUNSTAR FRANCE
141	LEHNING S.A.S.	177	ORPHELIA PHARMA	213	SWEDISH ORPHAN BIOVITRUM
142	LEO PHARMA SA	178	OTSUKA PHARMACEUTICAL FRANCE	214	SYLVEOS
143	LES LABORATOIRES GRUNENTHAL	179	P&G HEALTH FRANCE SAS	215	TAKEDA FRANCE SAS
144	LES LABORATOIRES SERVIER	180	PANPHARMA	216	TECHNI-PHARMA
145	LEURQUIN MEDIOLANUM	181	PFIZER	217	TEOFARMA s.r.l.
146	LFB BIOMEDICAMENTS	182	PFIZER PFE FRANCE	218	TEVA SANTE
147	LILLY FRANCE SAS	183	PHARMACIE CENTRALE DES ARMEES	219	THEA PHARMA
148	LIPOMED GmbH	184	PHARMA DEVELOPPEMENT SAS	220	THERABEL LUCIEN PHARMA
149	LUNDBECK	185	PHARMA LAB SAS	221	THERAMEX FRANCE
150	MAJORELLE	186	PHARMASTRA	222	TILLOTTS PHARMA FRANCE
151	MAYOLY-SPINDLER	187	PIERRE FABRE DERMATOLOGIE	223	TILMAN SA
152	MEDAC	188	PIERRE FABRE MEDICAMENT	224	TMC PHARMA (Irlande)
153	MEDIPHA SANTE	189	PIONNEAU	225	TRADIPHAR S.A.
154	MEDISOL	190	PROVEPHARM	226	UCB PHARMA SA
155	MELISANA PHARMA FRANCE SAS	191	R&D PHARMA	227	U-LABS
156	MENARINI FRANCE	192	RECKITT BENCKISER HEALTHCARE	228	UPSA SAS
157	MERCK SERONO	193	RENAUDIN	229	URGO
158	MIRUM PHARMACEUTICALS INTERN. BV	194	RHYTHM PHARMACEUTICALS	230	VENIPHARM
159	MOLNLYCKE HEALT.	195	ROCHE SAS	231	VERTEX PHARMACEUTICALS SAS
160	MSD FRANCE	196	ROVI	232	VIFOR FRANCE
161	MSD Vaccins	197	S E R P	233	ViiV HEALTHCARE
				234	WELEDA SA
				235	ZAMBON FRANCE SA
				236	ZENTIVA FRANCE SAS
				237	ZYDUS FRANCE SAS

GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (Agence de la transition Écologique)

AG : Assemblée Générale

AH : Alliance Healthcare

AMM : Autorisation de Mise sur le Marché

ANPPO : Association Nationale des Préparateurs en Pharmacie d'Officine

ANSM : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

APR : Association de Pharmacie Rurale

ARS : Agence Régionale de Santé

BPD : Bonnes Pratiques de Distribution

BSD : Bordereau de Suivi des Déchets

BVA : Brûlé, Ville et Associé. Institut d'études et de conseil

BVT : Bureau de Vérifications techniques. Bureau d'études

CA : Conseil d'Administration

CAC : Commissaire Aux Comptes

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

CACEM : Communauté d'agglomération Centre Martinique

CAESM : Communauté d'agglomération de l'Espace du Sud de la Martinique

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CERP : Coopérative d'Exploitation et de Répartition Pharmaceutique

CESPHARM : Comité d'éducation sanitaire et sociale de la pharmacie française

CFA : Centre de Formation des Apprentis

CFAPAG : Centre de formation d'apprentis polyvalent de l'académie de Guadeloupe

CIFREP : Commission interfilières de Responsabilité Elargie des Producteurs

CNOP : Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens

CO : Monoxyde de Carbone

COO : Comité d'Orientation Opérationnel

COFIL : Comité de Pilotage

CPP : Comité des Parties Prenantes

CR : Conseil Régional

CROP : Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens

CTRC : Centres Techniques Régionaux de la Consommation

CSA : Consumer Science & Analytics. Institut d'études et de conseil

CSRPH : Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DASTRI : éco-organisme pour les DASRI des patients en auto-traitement

DAU : Délivrance A l'Unité

DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DGPR : Direction Générale de la Prévention des Risques, rattachée au Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

DIM : Déchets Issus du Médicament

DPO : Délégué à la Protection des Données ou Data protection officer

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DROM COM : Départements et Régions d'Outre-Mer et Collectivités d'Outre-Mer

DUER : Document Unique d'Évaluation des Risques

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

EO : Eco-organisme

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPI : Équipement de Protection Individuelle

EY : Ernst & Young

FNADE : Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement

FSPF : Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France

FAQ : Fiche d'Anomalie Qualité

GIE GERS : est le groupement des entreprises pharmaceutiques garantissant l'exhaustivité et la qualité de la donnée de ventes des médicaments et des produits de santé, en pharmacie de ville et à l'hôpital, leur base de données est la référence auprès des pouvoirs publics.

GIP : Groupement d'Intérêt Public

GRP : Gross rating Point » : Nombre moyen de contacts obtenus sur 100 individus de la cible visée.

HCl : Chlorure d'Hydrogène

Hct : Hydrochlorothiazide

HF : Fluorure d'Hydrogène

INERIS : Institut national de l'environnement industriel et des risques

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

JO : Journal Officiel

LEEM : Les Entreprises du Médicament

MAIMOSINE : la Maison de la Modélisation et de la Simulation de l'Université et du Monde Socio-économique - structure de recherche à l'université de Grenoble Alpes

MNU : Médicaments Non Utilisés

MTE : Ministère Transition Écologique

NO₂ : Dioxyde d'Azote

NO_x : Oxydes d'Azote

OCP : Office Commercial Pharmaceutique

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

ORDECO : Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire en Occitanie

ORDIF : Observatoire Régional des Déchets d'Île de France

PCA : Plan de Continuité d'Activité

PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur

PDA : Préparation de Dose à Administrer

PRPGD : Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

PUI : Pharmacie à Usage Intérieur

Réceptacles de collecte : cartons Cyclamed

R&D : Recherche et Développement

REP : Responsabilité Élargie du Producteur

REMEDE : REliquat MEDicaments non Employés

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

RRM : Rhin Rhône Méditerranée

SETRAD : Société pour l'Environnement et le Traitement des Déchets

SERD : Semaine Européenne de Réduction des déchets

SIBA : Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon

SICR : Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion

SO₂ : Dioxyde de Soufre

SODAE : Société de Diagnostic Air Eau

SOREDIP : Société Réunionnaise de Distribution Pharmaceutique

TRACKDÉCHETS : plateforme numérique gratuite développée par le Ministère de la Transition Écologique, qui vise à dématérialiser la traçabilité des déchets

UNPF : Union Nationale des Pharmacies de France

URMA : Université Régionale des Métiers de l'Artisanat

URPS : Union Régionale des Professionnels de Santé

USPO : Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine

UVE : Unité de Valorisation Énergétique

VRVD : Veolia Recyclage et Valorisation des Déchets



GUADELOUPE



LA RÉUNION



MARTINIQUE



MAYOTTE



**SAINT-
MARTIN**



**SAINT-
BARTHÉLÉMY**



**GUYANE
FRANCAISE**



**SAINT-PIERRE-
ET-MIQUELON**



Création graphique, mise en page et impression : HandiPRINT, entreprise adaptée.
Impression avec des encres végétales et sur du papier 100 % recyclé
Crédits photos et illustrations : Cyclamed, shutterstock.